

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service des finances

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

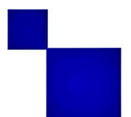
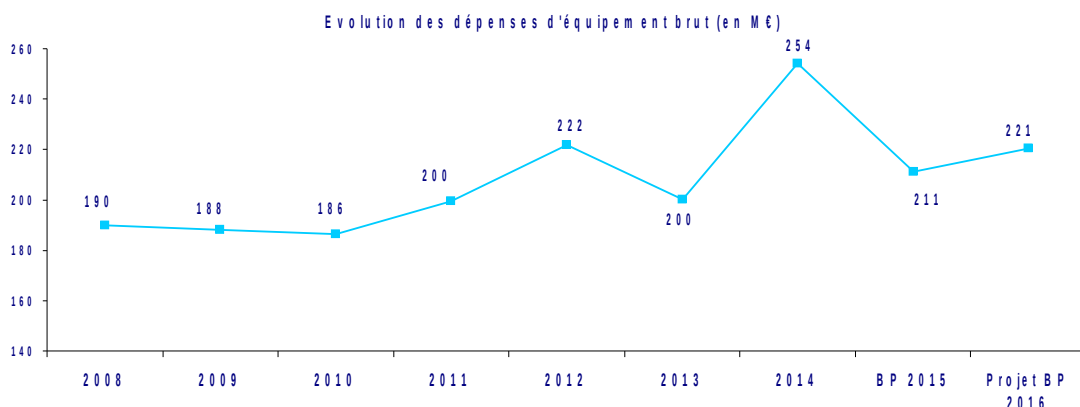
Séance du 10 mars 2016

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016 - VOTE DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2016 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS

J'ai l'honneur de vous présenter un projet de budget pour 2016, établi conformément aux grandes orientations qui devront être mises en œuvre au cours de cette mandature. J'ai souhaité que le budget primitif traduise les engagements que je porte pour la Seine-Saint-Denis, avec l'ensemble de la majorité départementale.

▣ **Une progression des investissements d'avenir qui confirme le volontarisme du Département grâce à une nette amélioration de l'autofinancement**

Les crédits de paiement d'investissement du budget principal pour 2016 s'élèvent, hors remboursement de la dette, à 221 millions d'euros, en progression de 4,6 % par rapport au BP 2015 (210,816 millions d'euros). Ils s'établissent une nouvelle fois à un niveau particulièrement élevé, dans la logique de la priorité donnée aux investissements d'avenir sur le territoire. Alors que les indicateurs d'investissements publics locaux sont au rouge au niveau national, le Département fait le choix de continuer à investir, dans l'intérêt de ses habitants.



Ils visent notamment à permettre la poursuite de la mise en œuvre des grands plans suivants :

- le Plan ambition collèges, voté en 2014, continuera rapidement sa montée en charge, tant sur le plan des constructions (premières livraisons de collèges en 2018) que des rénovations (premiers chantiers menés à terme dès 2016). 43 millions d'euros sont prévus au BP 2016 pour le lancement des principales opérations, qui porteront également sur les budgets 2017 à 2019 ;
- les grands projets de transport continuent d'être une forte priorité à travers le développement des lignes de tramway, notamment le T1, et de la ligne de bus Tzen 3, mais aussi pour les lignes de métro 11, 12 et 14. L'essentiel des investissements portera sur les années 2018 à 2020. Les crédits de paiement prévus au BP 2016 s'élèvent à 26 millions d'euros pour ces projets de transport. Le Département réaffirme par ailleurs sa volonté de voir le prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay se concrétiser rapidement, sur le tracé validé par l'ensemble des acteurs ;
- le Département a lancé un plan d'investissement en faveur de la petite enfance et de la parentalité, auquel il consacrera des moyens conséquents sur la période 2015-2020 pour créer de nouvelles places d'accueil et améliorer les conditions d'accueil des enfants. La décision prise par l'exécutif de favoriser les dépenses d'investissements nous pousse à redimensionner les aides aux crèches non départementales en supprimant les aides aux crèches municipales.

Les prévisions de crédits de paiement pour 2016 s'élèvent ainsi à 9 millions d'euros en investissement. Une telle mobilisation permet d'effectuer deux rénovations lourdes et des travaux de grosses réparations sur quatre autres établissements.

Concernant les crèches départementales en particulier, il convient de noter que la collectivité emploie 1 233 agents dans les 55 crèches départementales. La masse salariale dédiée représente près de 45,5 millions d'euros en 2015. Par ailleurs, ces chiffres ne comprennent pas les agents affectés à la direction centrale des crèches. Enfin, la poursuite de l'allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE), versée aux familles employant un assistant maternel agréé est également un signe fort de priorité.

Enfin le Département souhaite renforcer sa politique écologique à travers l'investissement, en suivant deux axes :

- le développement des itinéraires cyclables, les déplacements alternatifs et la « trame verte ». Il est en effet indispensable de déployer les itinéraires dits « doux » permettant de rallier en toute sécurité les stations à pied ou à vélo, mais aussi de constituer des continuités écologiques entre les espaces naturels ;
- le développement de la rénovation énergétique / thermique des logements à travers des politiques locales cohérentes, notamment en articulant les actions sur l'habitat et sur l'énergie, l'information et la sensibilisation des occupants et des propriétaires, la proposition d'accompagnements techniques et financiers et l'incitation à la rénovation énergétique par des dispositifs adaptés. C'est tout l'objet du dispositif « Rénov'Habitat » en lien avec l'ANAH et de la plate-forme de rénovation énergétique soutenue par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.
- Les crédits de paiement d'investissement du budget annexe d'assainissement s'élèvent pour 2016 (hors remboursement de la dette) à 43 millions d'euros. Ils concernent principalement :
- pour 25 millions d'euros, la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens, notamment dans le cadre des transports (Tzen 3, lignes 11, 14 et 16 de métro et T1) ;

- pour 10 millions d'euros, les travaux de construction des bassins prioritaires (troisième tranche du bassin du Rouailler et démarrage de la première tranche du bassin de Montreuil) en forte augmentation par rapport à 2015 (3,8 millions d'euros).

▮ La poursuite d'une trajectoire de désendettement

L'encours de dette du Département au 1er janvier 2016 s'élève à 1 238,911 millions d'euros au budget principal, en augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente, et l'encours de dette du budget annexe d'assainissement s'élève à 31,897 millions d'euros.

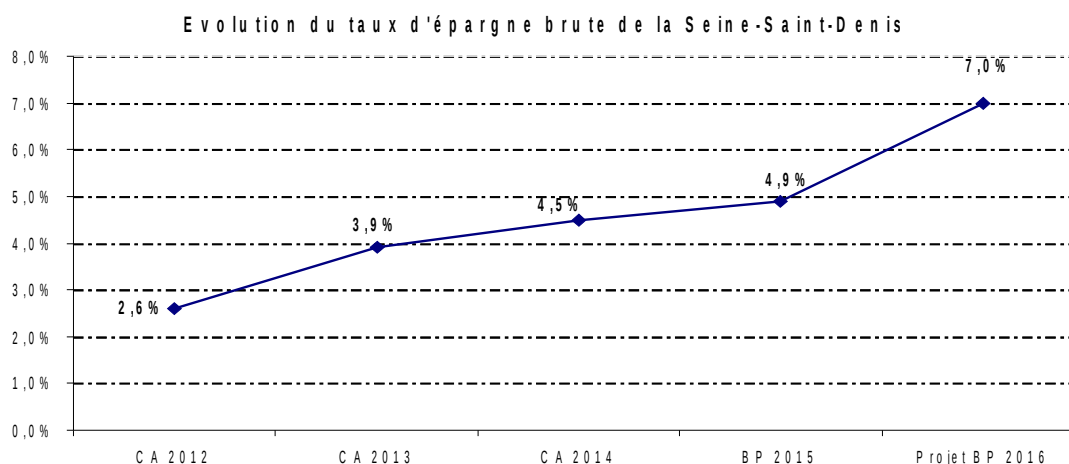
Cette très faible progression de l'endettement résulte directement des efforts de gestion réalisés. Ce stock de dette place cependant la Seine-Saint-Denis parmi les Départements les plus endettés de France en valeur absolue et par habitant (800 euros par habitant au 1^{er} janvier 2015 contre 507 euros par habitant en moyenne pour les Départements millionnaires).

La capacité de désendettement, ratio déterminé par le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, s'élève au 1^{er} janvier 2015 à 13 années pour la Seine-Saint-Denis. Il existe donc un enjeu majeur à œuvrer pour sa diminution afin de garantir nos capacités à emprunter. Il convient donc à la fois de ralentir le rythme de notre endettement mais également d'augmenter notre épargne brute.

Pour 2016, le montant de l'emprunt d'équilibre devrait s'élever à 56 millions d'euros contre 83 millions d'euros en 2015. Il s'agit d'une symbolique très forte puisque le Département va emprunter moins qu'il ne rembourse, confirmant l'objectif de désendettement amorcé l'année dernière par notre collectivité. Cette politique nous permet d'investir plus, sans nous endetter.

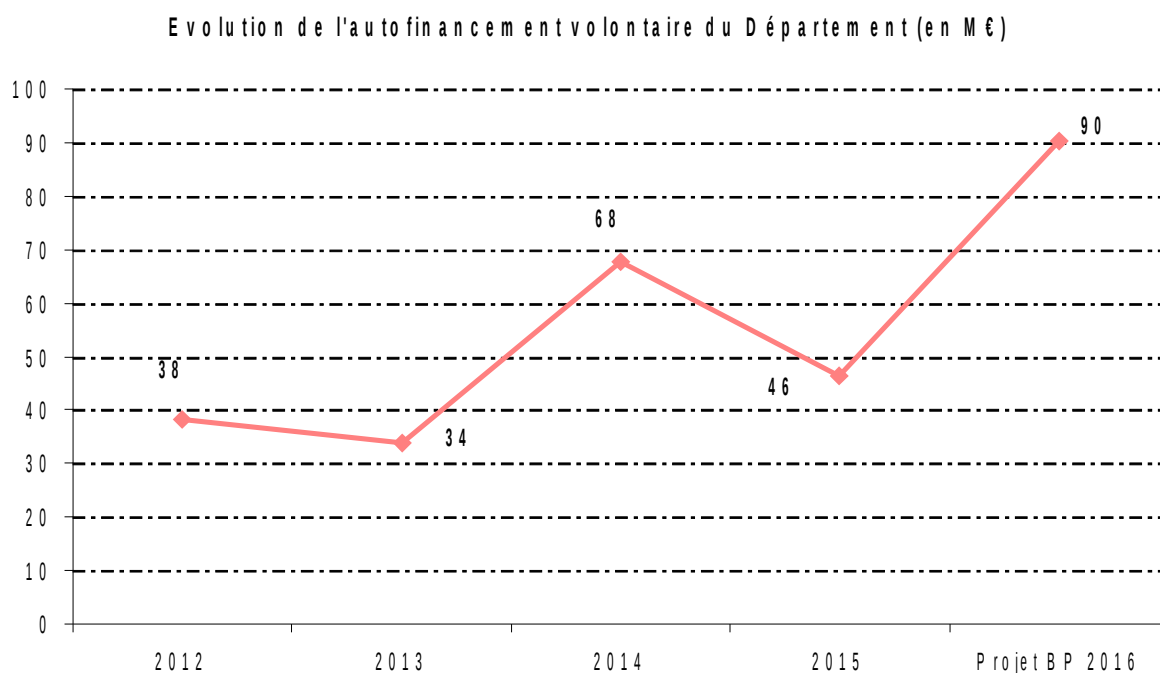
▮ Le renforcement de notre épargne pour garantir notre indépendance financière vis-à-vis des banques dans nos investissements

Le taux d'épargne permet de mesurer la capacité d'une collectivité à autofinancer son investissement. Il est intéressant de noter que le taux d'épargne de la collectivité s'améliore très sensiblement depuis 2012, puisqu'il est passé de 2,6 % à 7,0 % au BP 2016. Les efforts d'amélioration de la situation financière porte ses fruits et améliore la position de la Seine Saint-Denis.

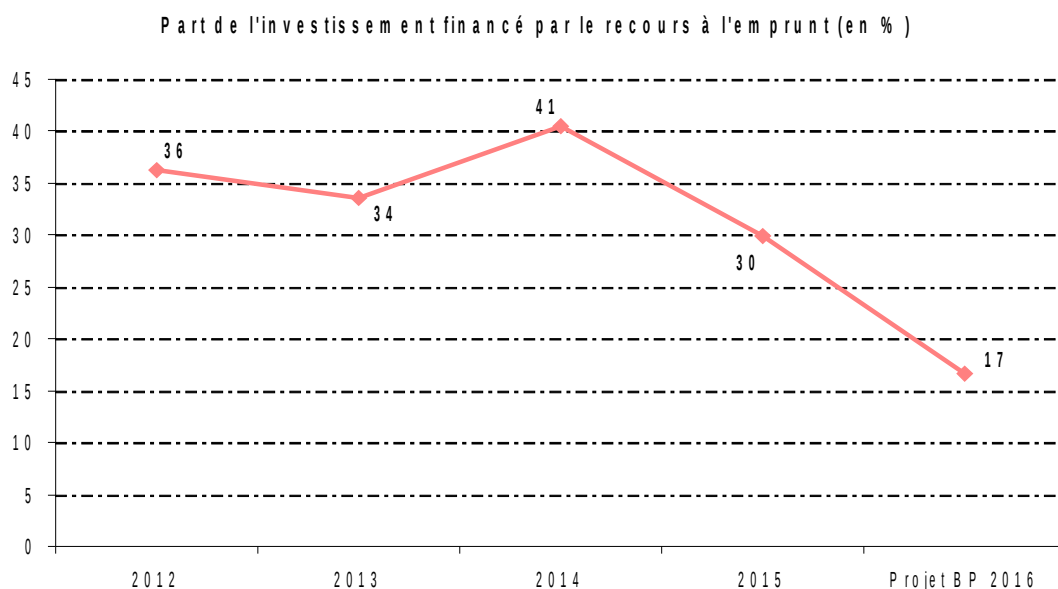


Le projet de BP pour 2016 prévoit une épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 136,137 millions d'euros et une épargne nette de 67 millions d'euros (épargne brute – remboursement en capital de la dette). Un tel niveau d'épargne brute permet à la collectivité de consacrer à l'investissement un autofinancement volontaire de 90,412 millions d'euros. L'évolution positive de cet autofinancement permet au Département d'améliorer sa situation financière, tout en investissant toujours plus en faveur

des habitants du territoire.



De cette manière, nous autofinancions 27 % de nos dépenses réelles d'investissements contre seulement 17 % au BP 2015. l'emprunt ne financera ainsi que 17 % des dépenses d'investissements contre 30 % en 2015. Les subventions et les autres recettes propres (FCTVA...) complètent le financement.



□ L'optimisation des dépenses de fonctionnement

Le Département de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis plusieurs années dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette gestion saine et rigoureuse a permis une réduction de 21,4 millions d'euros des charges à caractère général entre 2008 et 2015 (soit -12,4 %), alors même que l'inflation progressait de 10,3 % sur cette période.

Ces efforts de gestion ont porté leurs fruits et permettent aujourd'hui à la Seine-Saint-Denis

d'avoir une épargne nette positive, alors que d'autres Départements de même strate sont dans des situations financières plus délicates.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,2 % par rapport au BP 2015, **tout en assurant un niveau de financement du RSA identique à celui du BP 2015.**

▣ **L'impact de la baisse des dotations aux collectivités**

Par ailleurs, pour l'élaboration du projet de BP 2016, le Département doit assumer une nouvelle fois une diminution de sa dotation globale de fonctionnement (DGF).

En effet, la participation du Département au redressement des comptes publics devrait s'établir, comme en 2015, à 22,2 millions d'euros en 2016. Entre 2013 et 2017, celle-ci devrait donc dépasser les 80 millions d'euros.

S'il est nécessaire que les collectivités territoriales participent à la maîtrise du déficit public, il est également légitime et indispensable que l'ampleur de ces prélèvements sur les dotations ne mette pas en péril leur capacité d'investissement. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire valoir les propositions permettant de mieux prendre en compte la situation financière réelle des collectivités, et tout particulièrement la pression en fonctionnement liée aux évolutions des allocations individuelles de solidarité. C'est la position que je défends depuis plusieurs années.

▣ **Mener le combat pour un financement renationalisé du RSA**

Le Département fait un choix politique fort dans le cadre de ce BP 2016. Il est décidé d'inscrire pour l'allocation RSA une dépense équivalente à celle de 2015 pour peser sur le débat concernant son financement. Ce combat est fondamental, il doit nous permettre de créer un rapport de force en notre faveur pour un financement national et juste du RSA. Après l'étape de 2013, il est nécessaire de passer à un nouveau stade afin de garantir une meilleure prise en charge des allocations individuelles.

Cela est d'autant plus important que les deux dernières mensualités de l'année 2015 ont franchi le cap symbolique des 40 millions d'euros et des 100 000 bénéficiaires. Malgré une inscription en hausse de 5,2 % au BP 2015 par rapport à l'exercice précédent, le Département a dû dégager 4 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir assurer le paiement intégral de la prestation en 2015.

De plus, la première mensualité du RSA pour 2016 s'établit à près de 41 millions d'euros. Cela constitue une progression de plus de 12 % par rapport à janvier 2015. Dans ces conditions, il est indispensable qu'une réforme pérenne soit rapidement envisagée.

Ainsi, l'inscription budgétaire relative à l'allocation RSA (y compris l'ex-API) s'élève à 445,796 millions d'euros au budget primitif 2016. Il s'agit de la stricte reconduction du montant inscrit au BP 2015 car, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, le Département ne pourra assumer une nouvelle augmentation de cette dépense en 2016. Seule une compensation supplémentaire pourrait nous permettre un réajustement du même montant.

La loi de finances rectificative pour 2015 prévoit la création d'un fonds de soutien exceptionnel de 50 millions d'euros qui bénéficieraient à dix Départements. Le Département de la Seine-Saint-Denis va percevoir à ce titre une enveloppe de 5,5 millions d'euros. Il s'agit d'une avancée qui récompense la mobilisation du Département et nous a permis de couvrir l'année 2015 mais celle-ci est loin d'être satisfaisante.

Il est indispensable que le Département de la Seine-Saint-Denis soit immédiatement bénéficiaire de mesures d'urgence qui nous permettent de passer le cap de 2016. Le reste à charge prévisionnel de la Seine-Saint-Denis relatif aux AIS s'élève à 223 millions d'euros en

2015 (dont 190 millions d'euros. Il est estimé à 1,7 milliard d'euros depuis le transfert du RSA en 2004, soit l'équivalent de 96 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2016.

Ramenée au nombre d'habitants, la dépense relative aux AIS de la Seine-Saint-Denis est la plus élevée de France, avec 391 euros par habitant. Le Département détient, hélas, aussi le reste à charge par habitant le plus important en 2015, avec 151 euros par habitant, soit un total de 190 millions d'euros.

La question de la recentralisation du financement du RSA fera l'objet de propositions gouvernementales pour une application en 2016 ou 2017.

Compte tenu des masses financières en jeu et du titre du reste à charge le plus élevé détenu par la Seine-Saint-Denis, la mobilisation du Département sur cette question est prioritaire. Celle-ci se traduit d'abord par sa participation aux débats à l'Assemblée des Départements de France et par la proposition de nouvelles pistes de financement auprès de l'ADF et des ministres concernés.

* * * *

Je vous propose donc d'adopter un budget primitif qui s'élève à **2 306,727 millions d'euros** pour le budget principal et à **104,832 millions d'euros** pour le budget annexe d'assainissement.

Conformément au débat sur nos orientations budgétaires, ce budget a vocation à porter nos priorités de politiques publiques :

- une priorité à nos investissements d'avenir déjà évoqués avec :
 - o la poursuite du Plan ambition collège ;
 - o la poursuite du Plan petite enfance et parentalité ;
 - o la poursuite des travaux liés aux infrastructures de transport ;
 - o le subventionnement départemental en faveur de la rénovation des équipements sportifs des communes et intercommunalités retenus dans le Plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES) décidé par l'État en 2012 auquel le Département s'est associé, et le soutien des projets d'équipements en conformité avec les prescriptions du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) ;
 - o la mise en œuvre du Projet image se traduira en 2016 par le choix d'un lieu, d'une structure juridique adaptée et la mobilisation des partenaires financiers ;
- la poursuite de la mobilisation du Département en faveur de l'emploi. En 2016, l'accent sera notamment mis sur l'insertion par l'activité économique, sur le développement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie numérique et des éco-activités, dans la continuité de la tenue de la COP 21 sur le territoire départemental. La démarche en matière de chartes avec les entreprises, qui sont sources de nombreuses opportunités de recrutements en privilégiant les jeunes et les bénéficiaires du RSA, sera amplifiée et l'accompagnement socio-professionnel des usagers vers l'emploi sera également renforcé ;
- en matière de sport, l'année 2016 sera marquée par deux grands événements sportifs : l'organisation de l'Euro 2016 de football et l'accompagnement de la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques, qui se traduiront par le développement de nombreux projets sur le territoire et avec les acteurs de la Seine-Saint-Denis. Le Département se mobilise pour participer activement à ces événements en dédiant des enveloppes budgétaires pour leur accompagnement ;

- en matière écologique, l'insertion et la politique de l'emploi devront aussi favoriser l'émergence d'emplois verts, en misant sur le potentiel de production énergétique du Département (installation d'éoliennes et de centrales solaires...) et le développement d'une filière d'agriculture urbaine sur notre territoire en soutenant les structures qui se lancent dans ce type de démarche (pâturage, cultures maraîchères, serres urbaines, élevage en milieu urbain, pastoralisme).

Ainsi, le Département veut s'engager dans une démarche de promotion de l'autonomie énergétique du territoire de la Seine-Saint-Denis, qui devra combiner différentes actions en matière d'efficacité énergétique, de sobriété énergétique et de production d'énergie décentralisée et renouvelable et d'optimisation des ressources locales, avec comme objectif de moyen au long terme, avec comme objectif de moyen ou long terme d'obtenir du ministère de l'écologie une labellisation « territoire à énergie positive (Tepos) » pour la croissance verte.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, le budget primitif 2016 est construit sans l'inscription du report de l'excédent dégagé de l'exercice précédent. Il s'agit donc de la poursuite d'une pratique plus saine de la procédure budgétaire, garantie de transparence et de bonne gestion.

L'équilibre du budget primitif 2016 a été atteint par d'importants efforts internes de gestion associés aux leviers budgétaires suivants :

- une reprise de provision de 48,870 millions d'euros ;
- un emprunt d'équilibre de 56 millions d'euros (contre 83 millions d'euros au BP 2015 et 130 millions d'euros au CA 2014).

Dans cette optique, l'équilibre budgétaire nécessite la mobilisation du levier fiscal départemental. Il est proposé une augmentation de 1,41 point du taux de la taxe sur le foncier bâti, qui atteindrait alors 16,29 %. Une telle décision permettrait au Département de dégager 35 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Actuellement, le taux d'imposition est de 14,88 %. Il n'a pas évolué depuis 2013. En 2015, seules 18 collectivités départementales avaient un taux inférieur à celui de la Seine-Saint-Denis (hors DOM et Paris). Malgré cette augmentation, la fiscalité départementale de la Seine-Saint-Denis sera encore inférieure à la moyenne nationale et à la plupart des départements franciliens. Les Départements de grande couronne ont annoncé les hausses de taxe foncière suivantes en 2016 :

- Yvelines : de 7,58 % à 12,58 % (+ 66 %) ; voté le 22 janvier
- Essonne : de 12,69 % à 16,37 % (+ 29 %) ; voté le 25 janvier
- Val d'Oise : de 13,25 % à 17,09 % (+ 29 %) ; DOB présenté
- Seine et Marne : de 15,7 % à 18,06 % (+ 15 %) ; DOB présenté

Par ailleurs, il est proposé d'amener le tarif de la redevance d'assainissement à 54 centimes d'euros par m³ d'eau consommée, ce qui représente une augmentation de 2 centimes. Ce tarif était resté stable ces dernières années.

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du projet de budget pour 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

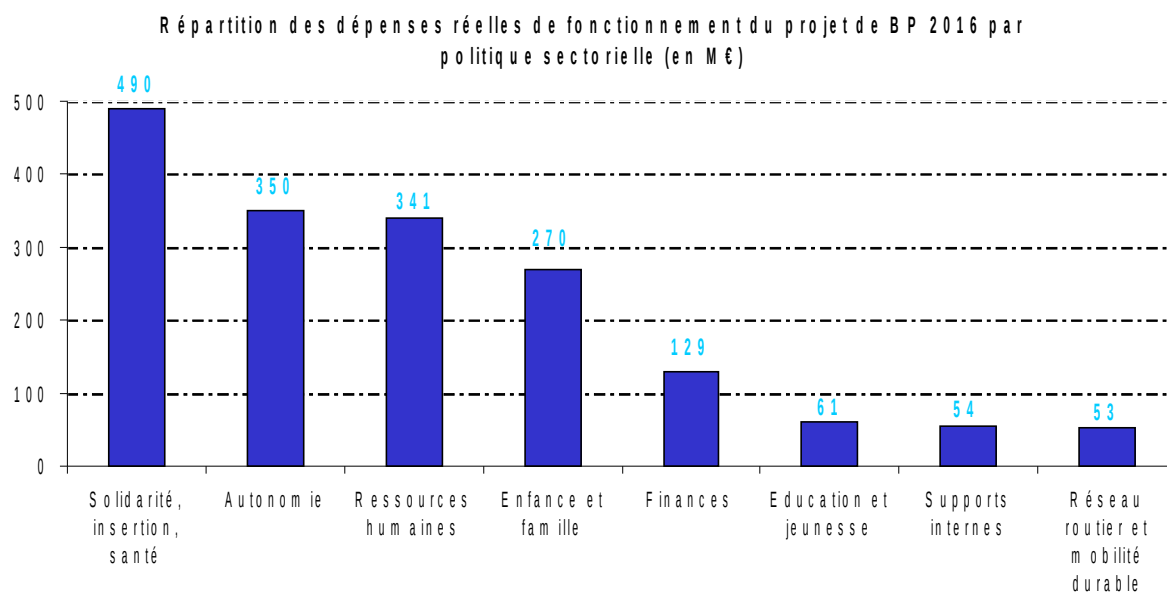
Le total des dépenses de fonctionnement pour 2016 s'élève, tous budgets confondus, en mouvements réels, à **1 810,649 millions d'euros**, en baisse de **1,2 %** par rapport au budget primitif de 2015 (1 832,401 millions d'euros).

Les propositions de dépenses réelles se décomposent par budget de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	BP 2015	BP 2016	% BP 2016/2015
Budget principal	1 805,206	1 805,385	0,0%
Budget annexe d'assainissement	27,195	27,440	0,9%
TOTAL hors contribution au redressement	1 832,401	1 832,825	0,0%
Contribution au redressement public		-22,18	
TOTAL	1 832,401	1 810,649	- 1,2%

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

La structure des dépenses par nature (en mouvements réels) du budget principal et leur évolution par rapport au budget primitif 2015 sont les suivantes :



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature					
Budget principal					
<i>(en millions d'euros)</i>	BP 2015	BP 2016	% BP 2016 / 2015	Structure 2015	Structure 2016
Fournitures & services extérieurs	153,379	154,513	0,7%	8,5%	8,6%
Dépenses de personnel ¹	370,716	374,788	1,1%	20,5%	20,8%
Impôts et taxes	3,247	2,848	- 12,3%	0,2%	0,2%
Autres charges d'activité	1 209,582	1 167,112	- 3,5%	67,0%	64,6%
Charges financières	51,208	54,074	5,6%	2,8%	3,0%
<i>dont intérêts des emprunts</i>	35,851	41,000			
<i>dont paiement des IRA</i>		1,620			
<i>dont provisions</i>	6,205	2,854			
<i>dont loyers des contrats de partenariat</i>	9,000	8,520			
Divers dont prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO	17,075	29,873	75,0%	0,9%	1,7%
Prélèvement au titre du redressement des finances publiques (*)		22,176			1,2%
TOTAL	1 805,206	1 805,385	0,00%	100,0%	100,0%
TOTAL hors prélèvement au titre du redressement des finances publiques	1 805,206	1 783,209	- 1,2%		

(*)L'instruction comptable M52 a opéré le basculement dès 2016, en dépense, du prélèvement du Département au titre du redressement des finances publiques. En 2015, le prélèvement était directement déduit de la recette de DGF.

Les efforts de gestion sont ainsi poursuivis en 2016. Ils se traduisent par une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, ce qui permet d'agir davantage encore en matière de solidarité pour les habitants.

Les principales natures de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

1.1. Les fournitures et services extérieurs

Ces dépenses s'élèvent à 154,513 millions d'euros, soit une hausse de 0,7 % par rapport au budget précédent. Hors reprise directe par la collectivité à la place des collèges de la gestion des fluides des établissements pour un montant de 2,9 millions d'euros, les dépenses de fournitures et services extérieurs reculent de 1,2 %.

Les efforts de gestion portent principalement sur :

- les frais de locations et charges locatives qui s'élèvent à 23,608 millions d'euros, contre 25,817 millions d'euros au BP 2015, exercice marqué par la livraison de

¹ Intégrant les rémunérations et charges des assistants familiaux

l'immeuble Européen 3 ;

- les frais de publicité, publications et relations publiques (3,589 millions d'euros), en baisse de 9,7 % par rapport au BP 2015 ;
- les frais postaux et de télécommunication (2,188 millions d'euros) qui diminuent de 10,9 % par rapport au BP 2015.

Les principales progressions portent sur les dépenses suivantes:

- les dépenses liées aux fluides (eau, électricité, chauffage urbain, combustibles et carburants) s'élèvent à 9,072 millions d'euros, en progression de 2,7 millions d'euros (+ 30 %) par rapport au BP 2015. Cette évolution s'explique par la reprise de la gestion des fluides des collèges, à hauteur de 2,9 millions d'euros, auparavant prise en charge à travers les dotations de fonctionnement versées par le Département,
- le financement du forfait améthyste (22 millions d'euros), en progression de 10 % par rapport au BP 2015.

Des crédits pour 0,030 million d'euros sont également prévus pour la politique jeunesse. Il s'agit de dégager des moyens pour l'animation d'une coordination des acteurs qui agissent dans le secteur de la jeunesse sur le territoire. Cela se traduira notamment par l'organisation d'un événement phare sous forme de rencontre de la jeunesse. Le Département souhaite élaborer un plan d'actions dans ce domaine.

Par ailleurs, l'inscription concernant le Chèque réussite est maintenue à 3,450 millions d'euros pour 2016. Ce projet a été un véritable succès lors de sa mise en place. Il a permis de répondre aux besoins des collégiens et participe ainsi à l'amélioration de leurs conditions d'études.

Enfin, le Département va continuer à investir dans des véhicules propres (véhicules électriques) afin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en garantissant une baisse importante de ses charges. La réduction de la flotte automobile au profit de mode de transports « doux » (vélos...) va également dans ce sens.

1.2. Les dépenses de personnel

Ces dépenses s'élèvent globalement à 374,788 millions d'euros, en progression de 1,1 % par rapport au BP 2015 (370,716 millions d'euros), en raison de la hausse du nombre d'assistants familiaux employés par la collectivité.

Ces charges comprennent les rémunérations et charges du personnel départemental et celles des assistants familiaux employés par le Département.

□ Les rémunérations et charges du personnel départemental s'élèvent à 332,457 millions d'euros, en quasi stabilité par rapport au BP 2015. Cela traduit les nombreux efforts déployés par le Département pour maîtriser sa masse salariale.

Cette enveloppe tient compte notamment :

- du glissement vieillesse technicité (GVT) évalué pour 2016 à 2,570 millions d'euros ;
- de mesures catégorielles qui s'imposent au Département, comme la mise en œuvre en 2016 de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) « quartiers sensibles ».

L'investissement du Département dans les dispositifs d'emplois aidés est maintenu, notamment grâce à :

- la rémunération d'une centaine d'emplois d'avenir accueillis au sein de l'administration départementale, principalement dans les secteurs de la petite enfance, de l'environnement et de la solidarité, pour un montant de 1,726 million d'euros,
- la rémunération des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,585 million d'euros, dont les bénéficiaires sont affectés dans les collèges en soutien aux ATTEE.

Il est enfin proposé la mise en place d'une indemnité kilométrique pour un montant de 0,096 million d'euros en vue de favoriser l'usage du vélo par les agents départementaux pour leurs déplacements domicile-travail.

□ Les rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département s'élèvent à 42,328 millions d'euros, en augmentation de 9,2 %. Ce montant tient compte de la montée en charge de l'accueil familial, dont l'activité a progressé de 6 % en 2015. Le développement de l'accueil familial constitue un des enjeux forts dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance.

1.3. Les autres charges d'activités

Ces dépenses concernent principalement les aides à la personne, les frais de séjour et d'hébergement ainsi que les participations et subventions versées par le Département.

Ces dépenses représentent 1 167,112 millions d'euros pour le BP 2016, soit une baisse de 3,5 % par rapport au BP 2015 (1 209,582 millions d'euros). Les détails vous sont présentés ci-dessous.

1.3.1. Les aides à la personne

Elles s'élèvent à 638,235 millions d'euros et concernent principalement :

- les allocations RSA (y compris ex-API) qui représentent 445,796 millions d'euros, soit le même montant qu'au BP 2015. Cela correspond à une progression de 5,2 % par rapport au CA 2014 (423,812 millions d'euros) ;
- l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) qui s'élève à 111,974 millions d'euros, en progression de 0,5 % par rapport au BP 2015 (111,397 millions d'euros) ;
- les allocations en faveur des personnes handicapées (PCH et ACTP) qui atteignent un montant de 60,603 millions d'euros, soit 7,18 % de plus qu'au BP 2015. Cette enveloppe comprend principalement la prestation de compensation du handicap, soit 48,901 millions d'euros (44,313 millions d'euros au BP 2015), en progression de 10,35 % par rapport au BP 2015. La prévision 2016 extrapole les évolutions observées en 2015 : augmentation de 34 bénéficiaires par mois et un montant mensuel moyen de 864 euros ;
- l'allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE), versée aux familles employant un assistant maternel agréé, s'élève à 6,095 millions d'euros.

1.3.2. Les frais de séjour et d'hébergement

Ils s'élèvent à 310,820 millions d'euros, soit une baisse de 8,3 % par rapport au BP 2015 (339,044 millions d'euros).

Cette baisse s'explique principalement par l'extension du paiement différentiel, entamée en 2014, au titre de l'aide sociale à l'hébergement, à la fois pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées.

Avant la mise en place du paiement différentiel, le Département inscrivait en dépenses pour les bénéficiaires de l'aide sociale la totalité de leurs frais de séjour, qu'il versait aux établissements, et inscrivait en recettes le montant de la contribution attendue de la part de ces bénéficiaires.

Le principe du paiement différentiel est que les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement versent directement leur contribution aux établissements pour régler une partie de leurs frais de séjour, le Département ne finançant alors aux établissements que la différence non couverte par les ressources.

En adoptant ce dispositif, le Département voit mécaniquement, à activité équivalente, ses inscriptions en dépenses et en recettes diminuer (la charge nette est constante).

Les frais de séjour et d'hébergement se ventilent entre les secteurs suivants:

- pour l'aide sociale à l'enfance, un montant de 156,204 millions d'euros est prévu. La majeure partie de la dépense est relative à l'hébergement en structures collectives. Cette estimation tient compte des nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes majeurs, l'instauration d'une péréquation nationale de l'accueil de mineurs isolés et une stabilisation de l'activité malgré les flux de l'urgence.

Par ailleurs, en 2016, des pistes d'économies sont proposées, assorties de projets innovants constituant une alternative au placement en référence à la loi du 5 mars 2007. En effet, les places d'accueil libérées dans le département par les jeunes majeurs orientés vers des accompagnements plus souples, l'insuffisance d'une partie des réponses actuelles aux problématiques des adolescents, des petits et des fratries, conduisent à envisager une refonte des réponses de la protection de l'enfance (accueil et accompagnement) ;

- pour les personnes handicapées, il est prévu une inscription de crédits à hauteur de 100,385 millions d'euros, dont 97,895 millions d'euros pour le financement de l'hébergement en établissement, qui tient compte de l'ouverture de 80 places nouvelles et d'un taux directeur de 0,6 %.

Cette enveloppe prévoit également 0,438 million d'euros au titre de l'accueil familial, qui repose sur 30 familles contre 29 en 2015, ainsi que 2,052 millions d'euros relatifs aux frais de scolarité et d'internat;

- pour les personnes âgées, un montant de 40,356 millions d'euros est prévu. Cette enveloppe couvre à la fois l'hébergement en établissement (39,877 millions d'euros) et l'accompagnement à domicile (0,479 million d'euros);
- pour la prévention spécialisée, l'enveloppe de crédits du BP 2015 est reconduite à hauteur de 13,820 millions d'euros.

1.3.3. Les contributions obligatoires et les participations

La prévision s'établit à 161,330 millions d'euros, soit une baisse de 3,4 % par rapport aux montants inscrits au budget primitif 2015 (166,952 millions d'euros).

Ces crédits concernent notamment:

- les dotations à destination des collèges (y compris celles au titre de la restauration) qui s'élèvent à 31,059 millions d'euros. Elles diminuent par rapport au BP 2015 en raison de la reprise de la gestion des fluides des collèges évoquée précédemment;
- les contributions au Fonds de solidarité logement pour 7,677 millions d'euros, aux Fonds eau et énergie pour 2,080 millions d'euros et au Fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 1,047 million d'euros;
- les contributions obligatoires du Département aux charges de fonctionnement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (33,057 millions d'euros) et aux dépenses de la Préfecture de Police (2,810 millions d'euros). Cette dernière dépense reste stable par rapport à 2015 ;
- la participation aux charges d'exploitation du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) qui s'élève à 46,629 millions d'euros. Il s'agit de la reconduction du montant inscrit au BP 2015, alors que celui-ci avait progressé de 1 % en 2015 et de 2 % en 2014.

1.3.4. Les subventions de fonctionnement

Ces dépenses sont prévues à hauteur de 53,351 millions d'euros. Les principaux bénéficiaires de ces subventions sont :

- les Communes et les structures intercommunales pour un montant de 2,730 millions d'euros, en diminution de 79,75 % par rapport au BP 2015 (13,480 millions d'euros), en raison de la modification du dispositif de subventions aux crèches non départementales, qui prend en compte les modalités de fonctionnement, de gestion et de financement des établissements, structures et services d'accueil de la petite enfance ;
- les associations et les autres organismes de droit privé pour un montant de 49,692 millions d'euros, en progression de 0,72 % par rapport au BP 2015 (49,339 millions d'euros), répartis principalement entre les secteurs suivants:
 - Culture: 16,698 millions d'euros;
 - Sports et Loisirs: 10,103 millions d'euros;
 - Insertion: 6,645 millions d'euros;
 - Aide sociale à l'enfance: 4,078 millions d'euros;
 - Développement économique, emploi, formation professionnelle et innovation: 3,910 millions d'euros.

Notre mobilisation en faveur des associations culturelles et sportives n'a jamais faibli. De cette manière, le Département continue de soutenir les équipements labellisés (MC93 et les centres dramatiques nationaux). Les crédits affectés ont pour objet de promouvoir le déploiement et l'enracinement sur tout le territoire départemental des pratiques artistiques dans toutes leurs composantes. Enfin, des actions spécifiques concernent la petite enfance. En 2016, des financements viseront notamment à consolider et à valoriser les actions

culturelles en direction de la petite enfance.

Des dépenses particulières sont destinées au soutien départemental aux associations mémorielles autour du souvenir de la déportation et de la résistance pendant la seconde guerre mondiale ou au soutien aux associations historiques (Mémorial de la Shoah, Fondation du patrimoine, Amis de la revue archéologique, Association de l'histoire vivante à Montreuil) et aux musées.

Sur le sport, le soutien départemental se concrétise selon diverses modalités: le subventionnement d'actions éducatives de sport et de loisirs, la participation départementale aux organismes de gestion d'équipements sportifs ou encore le subventionnement en faveur du développement des disciplines sportives.

Les crédits inscrits au présent chapitre, au titre de l'accueil de la petite enfance, s'établissent à 8,451 millions d'euros et comprennent notamment, outre l'ADAJE :

- 1,616 million d'euros destinés aux subventions en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- 0,300 million d'euros dans le cadre du transfert à la commune de Bondy de l'ancienne crèche « La Régale »,
- 0,400 million d'euros pour des subventions additionnelles dans le cadre du FODDAC.

1.4. Les charges financières et les provisions pour risques et charges au titre de la dette

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2016 s'élèvent à 54,074 millions d'euros et recouvrent principalement:

- 41 millions d'euros de dépenses sont liés aux intérêts du stock de la dette ;
- 8,520 millions d'euros correspondent aux frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat,
- 2,854 millions d'euros sont destinés aux provisions constituées dans le cadre des contentieux opposant le Département à plusieurs banques.

L'augmentation des frais financiers par rapport au BP 2015 s'explique à la fois par l'évolution du stock de dette et par la remontée prévisible des taux d'intérêt, qui ont atteint des niveaux historiquement bas en 2015. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par la diminution des provisions du fait des renégociations opérées avec plusieurs banques, qui ont permis de mettre fin aux principaux contentieux sur les emprunts structurés.

1.5. La contribution à la réduction du déficit public et les prélèvements au titre des fonds de péréquation des DMTO

La réglementation comptable impose depuis 2016 d'inscrire en dépense la contribution à la réduction du déficit public de 22,176 millions d'euros. Auparavant, cette somme était directement déduite de la DGF. Cette opération ne modifie pas la recette nette de la DGF, mais elle augmente le niveau des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2015.

Les fonds de péréquation sont des mécanismes de redistribution qui visent, en principe, à réduire les inégalités entre collectivités. Ainsi, en 2014, la Seine-Saint-Denis avait perçu un produit net au titre du fonds de péréquation des DMTO de 3,4 millions d'euros, ce qui

correspondait à l'esprit de la péréquation puisqu'il prenait mieux en compte les charges supportées par les Départements.

Hélas, en 2015 la Seine-Saint-Denis redevient, comme en 2013, contributeur net à hauteur de 4,8 millions d'euros.

Face à la réduction des recettes et à la progression continue des dépenses sociales, cette situation a compliqué l'équation budgétaire 2015. Elle se réitère en 2016.

J'ai alerté le Premier ministre et le Ministre de l'Intérieur au sujet de ce statut de contributeur net qui est complètement déconnecté de la situation sociale et financière du Département, en demandant que soient étudiés les moyens permettant à la Seine-Saint-Denis de redevenir bénéficiaire de ce fonds dès l'année 2016.

Cependant, les montants notifiés en 2015 sont pour l'instant reconduits au BP 2016. Ainsi, deux prélèvements sont prévus :

- le prélèvement de 10,6 millions d'euros au titre du fonds de péréquation des DMTO, contre 2,812 millions d'euros inscrits au BP 2015.

En parallèle, le reversement issu de ce fonds évolue également de façon défavorable, à hauteur de 5,790 millions d'euros (contre 7,379 millions d'euros au BP 2015). Au total, la différence nette pour le Département s'élève à près de 9,4 millions d'euros par rapport au BP 2015 ;

- le versement du Département au fonds de solidarité sur les DMTO (également appelé « nouveau fonds de péréquation sur les DMTO »), s'élèverait à 9,412 millions d'euros, soit le montant notifié en 2015 (contre 11,775 millions d'euros inscrits au BP 2015).

La recette concomitante de ce fonds est estimée à 40,131 millions d'euros au BP 2016 et correspond également au montant notifié en 2015 (contre 41,364 millions d'euros inscrits au BP 2015). Ainsi, le produit net du fonds de solidarité des Départements est estimé à 30,719 millions d'euros en 2016, contre 29,589 millions d'euros au BP 2015.

Au total, les prélèvements au titre des fonds de péréquation des DMTO s'élèveraient à 20,013 millions d'euros au BP 2016, contre 14,587 millions d'euros au BP 2015.

2. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à **1 941,522 millions d'euros**, en progression de 2,3 % par rapport au budget primitif 2015 (1 898,015 millions d'euros). Elles progressent notamment en raison du basculement en dépense de la contribution à la réduction du déficit public.

Hors augmentation de la fiscalité et en tenant compte de la recette nette de DGF, les recettes de 2016 (1 884,341 millions d'euros) diminuent de 0,72 % par rapport au budget primitif de 2015.

Le budget primitif 2016 sera, comme en 2015, voté sans reprise du résultat de l'exercice précédent.

La structure des recettes au BP 2016 et leur évolution par rapport au budget primitif 2015 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2015	BP 2016	% évol 2016 / 2015
Fiscalité indirecte dont :	253,008	257,854	1,9 %
<i>Droits de mutation</i>	180,000	185,221	2,9 %
<i>Reversement de solidarité sur les DMTO</i>	41,364	40,131	- 3,0 %
Fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe foncière sur les propriétés bâties)	358,980	403,468	+ 12,4 %
Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont :	237,881	250,495	+ 5,3 %
<i>Transfert des frais de gestion</i>	22,861	25,115	+ 9,9 %
<i>CVAE</i>	208,358	218,881	+ 5,1 %
Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État dont :	804,058	803,344	-0,1 %
<i>DGF (hors prélèvement pour contribution à la réduction du déficit public)</i>	257,775	255,537	- 0,9 %
<i>Quote-part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	245,660	246,366	+ 0,3 %
<i>Taxe sur les conventions d'assurance</i>	171,659	177,058	+ 3,1 %
<i>FNGIR & DCRTP</i>	85,322	85,322	0 %
<i>Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion</i>	23,906	22,934	- 4,1 %
<i>Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France</i>	28,398	28,577	+ 0,6 %
Participation de la CNSA pour la PCH	12,394	12,993	+ 4,8 %
Participation de la CNSA pour l'APA	22,304	21,690	- 2,8 %
Autres recettes (domaniales, participations....)*	131,036	112,971	- 13,8 %
Gestion active de la dette	4,067	0,059	- 98,5 %
Fonds de soutien sortie des emprunts à risque	0,900	1,200	+ 33,3 %
Reprise de provision	44,990	48,870	+ 8,6 %
Total	1 898,015	1 941,522	2,3 %

* Cette baisse tient compte de la mise en place du paiement différentiel des frais d'hébergement au niveau de la direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

La réforme fiscale de 2010, à travers la compensation des transferts de charge par de la fiscalité indirecte, ainsi que la baisse de la DGF amorcée en 2014, ont profondément modifié la structure des recettes de fonctionnement du Département.

A périmètre constant, c'est à dire en tenant compte d'un montant de DGF net du prélèvement pour contribution à la réduction du déficit public, la structure des recettes est la suivante :

Evolution de la structure des recettes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fiscalité directe (avec pouvoir de taux)	22,2 %	18,7 %	18,2 %	19,6 %	18,3 %	18,9 %	21,0 %
Fiscalité directe (sans pouvoir de taux)		11,0 %	11,6 %	12,0 %	12,1 %	12,5 %	13,0 %
Fiscalité indirecte	7,5 %	9,7 %	10,1 %	9,2 %	11,6 %	13,3 %	13,5 %
Dotations et compensations de l'État	60,4 %	51,3 %	46,9 %	47,8 %	46,2 %	45,7 %	44,0 %
Résultat de fonctionnement reporté			3,3 %	2,1 %	3,4 %		
Autres recettes	9,9 %	9,4 %	9,9 %	9,2 %	8,2 %	9,5 %	8,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Détail des « autres recettes » (domaniales, participations des familles)

<i>En millions d'euros</i>	BP 2015	% des recettes globales	BP 2016	% des recettes globales	% évol 2016 / 2015
Produits des services du domaine et ventes diverses	11,232	0,6 %	11,149	0,6 %	- 0,7 %
Produits financiers (opérations d'échange de taux)	6,000	0,3 %	1,900	0,1 %	- 68,3 %
Recouvrements, subv./ particip.(hors fonds de mobilisation départemental pour l'insertion et participation de la CNSA pour la PCH et l'APA)	110,748	5,8 %	92,730	4,9 %	- 16,3 %
Produits exceptionnels	1,814	0,1 %	6,045	0,3 %	233,3 %
Divers	1,242	0,1 %	1,147	0,1 %	- 7,6 %
TOTAL	131,036	6,9 %	112,971	6,0 %	- 13,8%

Pour 2016, les principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

2.1. Les recettes qui baissent en 2016

▣ La dotation globale de fonctionnement, malgré le mécanisme comptable opéré

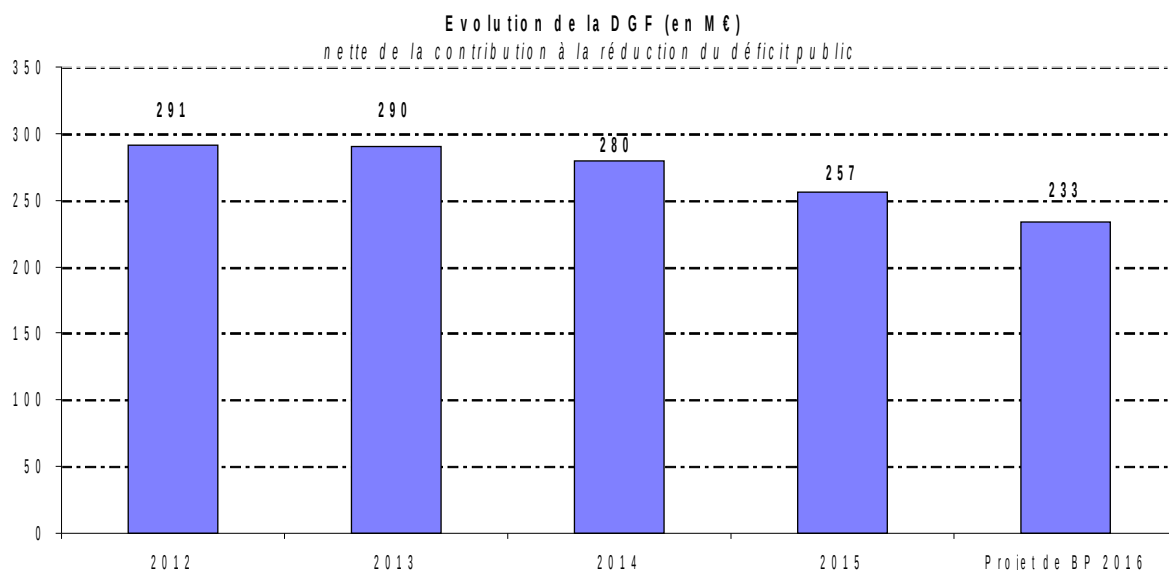
L'effort de 3,7 milliards d'euros demandé aux collectivités locales en 2015 a été reconduit en 2016.

Ainsi, la participation du Département au redressement des comptes publics devrait s'établir, comme en 2015, à 22,2 millions d'euros en 2016. Sa dotation globale de fonctionnement pourrait donc s'élever à 233,361 millions d'euros (contre 257,775 millions d'euros en 2015). Entre 2013 et 2017, la baisse de la DGF de la Seine-Saint-Denis devrait donc dépasser les 80 millions d'euros.

Bien que conscient de la nécessité pour les collectivités locales de participer à la maîtrise du déficit public, je déplore qu'une telle charge soit portée par le Département de la Seine-Saint-Denis, alors que cette collectivité doit assumer d'importantes dépenses sociales, dues aux nombreuses difficultés qui touchent sa population.

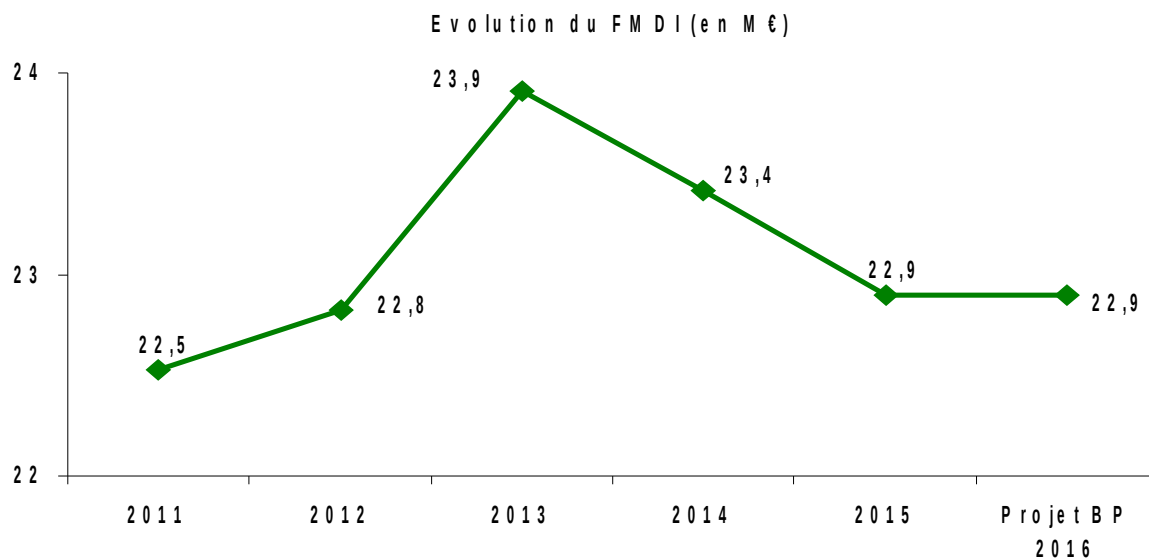
L'instruction comptable M52 a opéré le basculement du prélèvement pour la participation au redressement des comptes publics en dépense, ce qui a pour effet de ne pas diminuer la recette brute de DGF de 22,176 millions d'euros. La recette nette (après déduction de la

dépense de 22,176 millions d'euros) en revanche est bien évaluée à 233 millions d'euros en 2016.



▣ Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

La prévision 2016 est identique au montant notifié en 2015, soit 22,934 millions d'euros. Le produit du FMDI a baissé pour la seconde année consécutive (23,906 millions d'euros en 2013 et 23,416 millions d'euros en 2014), de près d'un million d'euros au total.



▣ Le produit net du fonds de péréquation des DMTO

La Seine-Saint-Denis sera prélevée en 2015 de 10,6 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation des DMTO, pour un versement de 5,8 millions d'euros. Le Département redevient ainsi contributeur net à ce fonds à hauteur de 4,8 millions d'euros, alors qu'il en était bénéficiaire net pour 3,4 millions d'euros en 2014.

J'ai alerté le Premier ministre et le Ministre de l'Intérieur au sujet de ce statut de contributeur

net qui est complètement déconnecté de la situation sociale et financière du Département, en demandant que soient étudiés les moyens permettant à la Seine-Saint-Denis de rester bénéficiaire de ce fonds dès l'année 2016.

Les montants notifiés en 2015 sont reconduits au BP 2016.

▣ Les compensations en matière de fiscalité directe

Elles s'élèvent à 9,187 millions d'euros au budget primitif 2016, contre 12,749 millions d'euros au BP 2015. Ces dotations représentent la variable d'ajustement dans le cadre de l'enveloppe normée des dotations d'État.

- **Les recettes qui progressent en 2016**

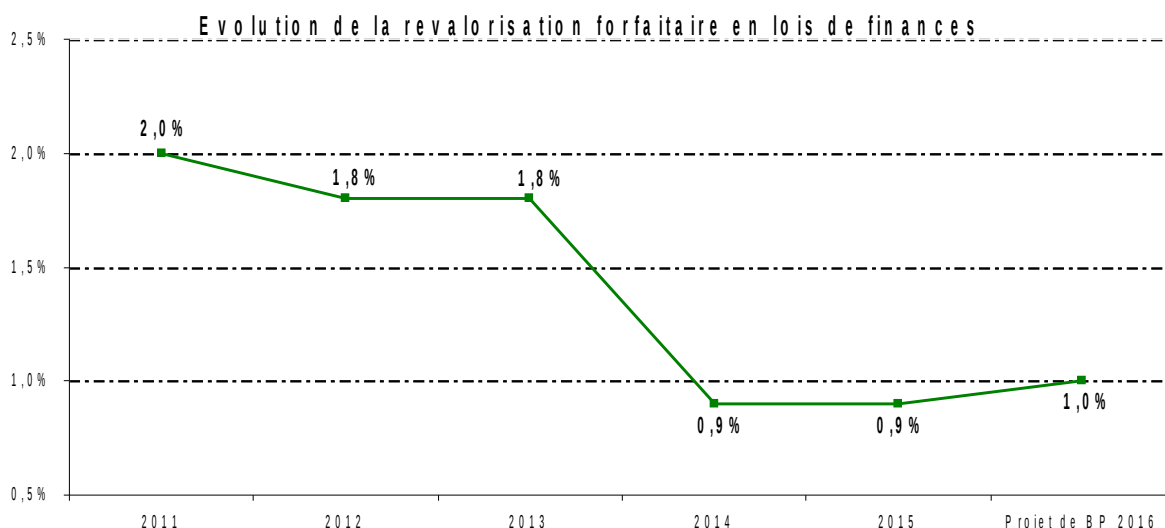
▣ Le produit de la taxe sur le foncier bâti

Le produit lié à la taxe sur le foncier bâti s'est élevé à 359,427 millions d'euros en 2015 sur la base d'un taux de 14,88 % en stabilité depuis 2013.

Il est proposé d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,41 point. Cette augmentation portera ainsi le taux à 16,29 %.

Il est rappelé qu'une augmentation d'un point de fiscalité engendre 24,7 millions d'euros de recettes nouvelles.

Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2016, cette recette est estimée à 403,468 millions d'euros. Outre l'augmentation du taux, elle s'appuie sur une évolution des bases 2016 de 2,33 %, comprenant une évolution physique de 1,33 %, comme en 2015, et la revalorisation forfaitaire votée en loi de finances initiale pour 2016 à hauteur de 1 %.

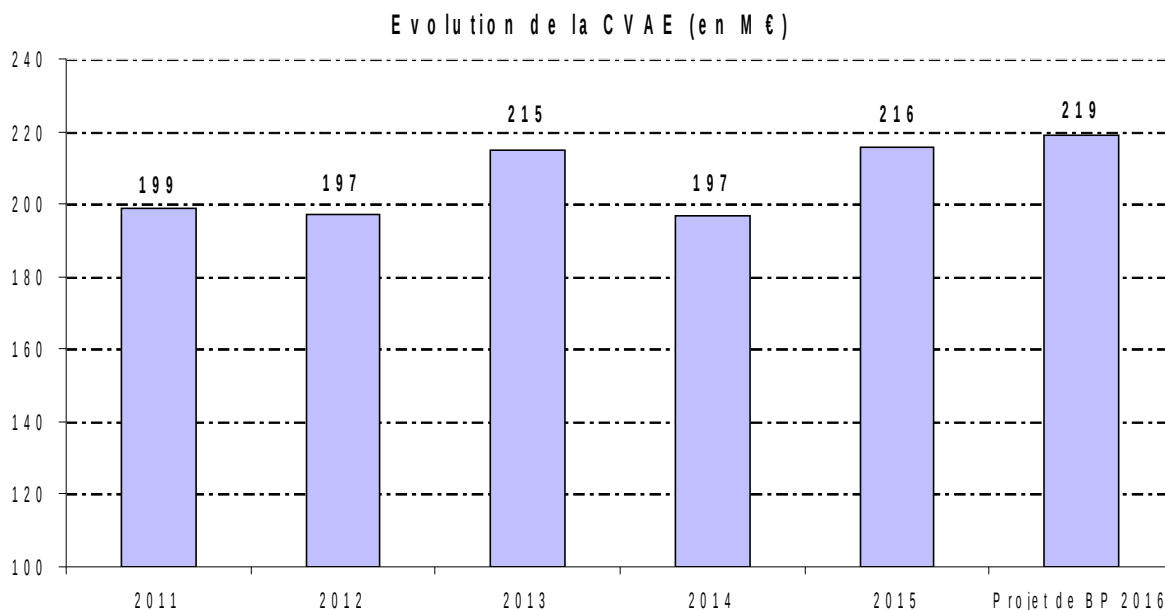


▣ Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La Direction des services fiscaux a adressé au Département une estimation du produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 2016.

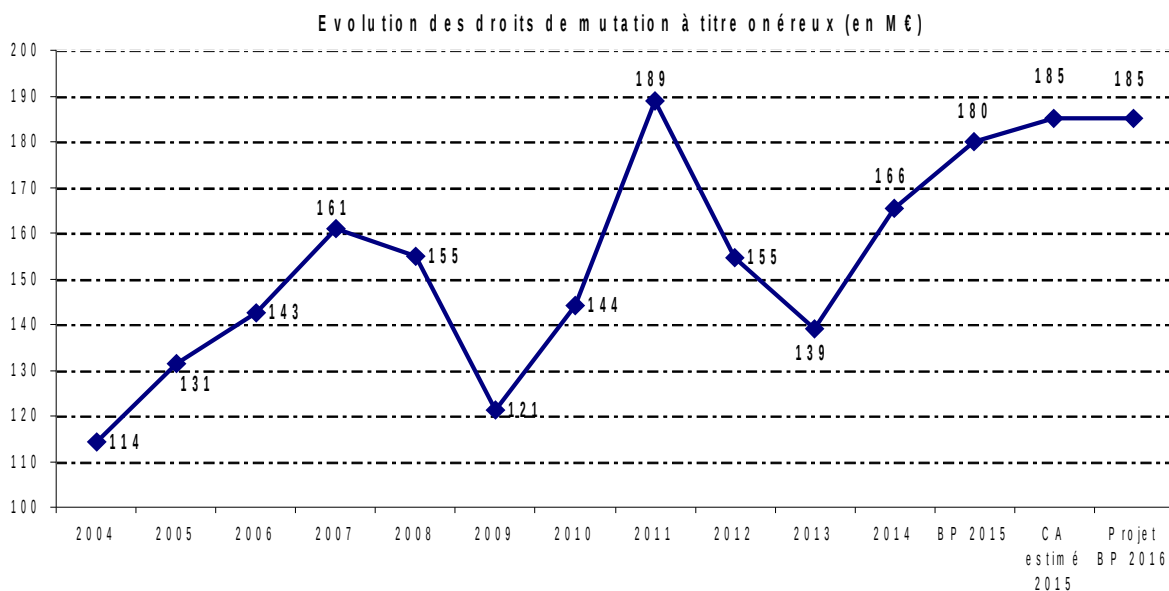
Cette ressource pourrait croître de 5,1 % par rapport au produit inscrit au BP 2015 et de 1,5 % par rapport au montant notifié en 2015.

Sur ces bases, la prévision pour 2016 s'élève à 218,881 millions d'euros (contre 215,554 millions d'euros notifiés en 2015).



▣ Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

La prévision 2016 s'appuie sur un produit de DMTO à hauteur de 185,222 millions d'euros, identique au montant perçu en 2015.



▣ Le produit net du fonds de solidarité des Départements

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Ainsi, le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu à ce titre en 2015 un produit de 40,1 millions d'euros.

Le prélèvement, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2015 à 9,4 millions d'euros, soit une ressource nette de 30,7 millions d'euros, contre 29,6 millions d'euros en 2014.

Les montants notifiés en 2015 ont été reconduits au BP 2016.

▣ **Les produits de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétique et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** sont reconduits à hauteur de 423,424 millions d'euros, soit les montants perçus au cours de l'exercice 2015.

2.3. Les recettes reconduites

▣ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) , mis en place après la réforme de la fiscalité de 2010, s'élève à 48,055 millions d'euros. Son montant est figé chaque année.

▣ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), mis en place après la réforme de la fiscalité de 2010, s'élève à 37,268 millions d'euros. Son montant est figé.

2.4. Une reprise des provisions constituées les années antérieures

Il est proposé la reprise de provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de crédits de paiement inscrits au budget primitif pour 2016 s'élèvent, tous budgets confondus et en mouvements réels, à 382,946 millions d'euros. Hors refinancement de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 328,946 millions d'euros et progressent de 5 %. A l'heure où toutes les collectivités réduisent la voilure d'investissement, nos dépenses d'équipement brut progressent de 8,7 %.

Les propositions budgétaires, hors reprise des résultats antérieurs, se répartissent de la façon suivante pour chaque budget :

1. Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles (tous budgets confondus)

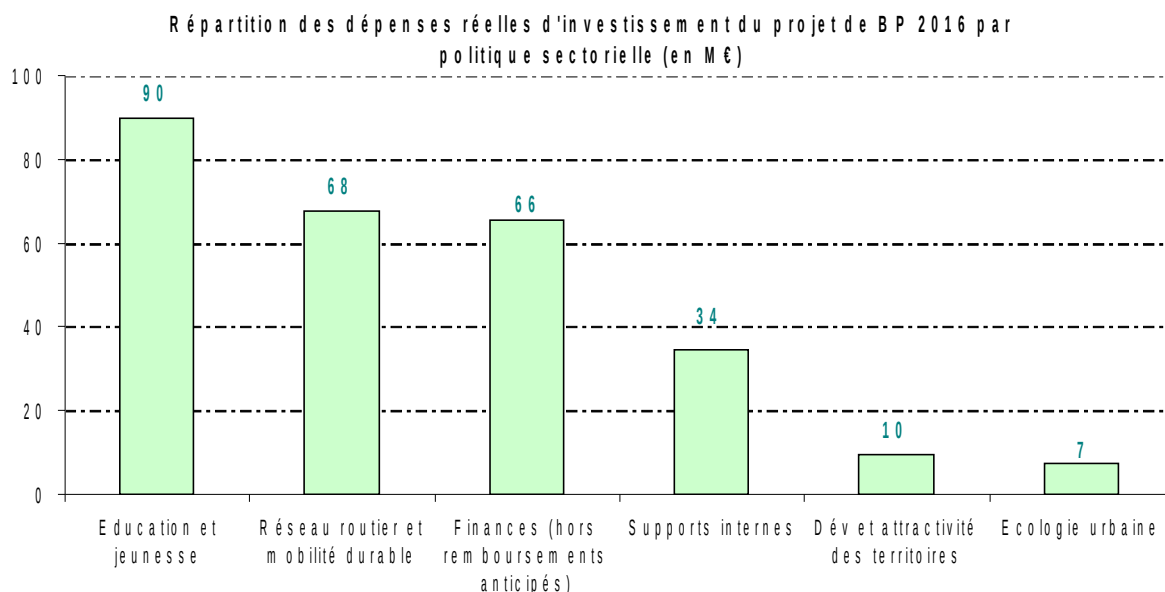
<i>(en millions d'euros)</i>	BP 2015	Projet de BP 2016	% évolution BP 2016 / BP 2015
Budget principal	277,574	336,927	21,38%
Budget annexe d'assainissement	35,670	46,019	29,01%
TOTAL	313,245	382,946	22,25%
TOTAL hors refinancement de la dette	313,245	328,946	5,01%

La structure des principales dépenses est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	BP 2015	Projet de BP 2016	Structure BP 2015	Structure BP 2016
Équipement brut	234,986	255,524	75,02 %	77,68 %
Remboursement en capital de la dette (dont loyers des contrats de partenariats)	77,378	72,391	24,70 %	22,01 %
Refinancement de la dette		54,000		
Autres dépenses d'investissement	0,880	1,031	0,28 %	0,31 %
Total dépenses réelles	313,245	382,946		
TOTAL hors refinancement de la dette	313,245	328,946	100 %	100 %

Les dépenses d'investissement du budget principal

Répartition des principales dépenses d'investissement du budget principal par politique sectorielle



1.1. Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut sont constituées des frais d'études, des subventions d'équipement allouées par le Département, des diverses acquisitions et des travaux.

Ce budget d'investissement est la traduction de la poursuite de l'effort très important du Département, puisque ces dépenses progressent de 4,6 % par rapport au BP 2015.

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 220,906 millions d'euros, en prenant en compte les loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges.

Elles représentent 78 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement du budget principal, hors renégociation de la dette.

1.1.1. Les frais d'études

Les frais d'études s'élèvent à 20,909 millions d'euros. Ils concernent principalement le programme en faveur du plan de déplacement urbain et les infrastructures de transports en commun pour 9,592 millions d'euros, le réseau routier pour 1,457 million d'euros, l'éducation et la jeunesse pour 5,345 millions d'euros (2,017 millions d'euros au BP 2015) dont 2,138 millions d'euros au titre des frais d'études consacrés au Plan ambition collèges.

Il est également prévu une inscription spécifique d'études afin de lancer le plan piscine, tout particulièrement pour la piscine de Pierrefitte.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits consacrée à la réalisation des études de programmation du projet du « Grand Pôle Image ».

Les frais d'études représentent globalement 9 % des dépenses d'équipement brut.

1.1.2. Les subventions d'équipement

Le montant des crédits inscrits en matière de subventions d'équipement versées s'élève à 30,955 millions d'euros.

Les subventions d'équipement représentent 14 % des dépenses d'équipement brut en 2016.

L'effort de subventionnement du Département se répartit principalement au profit des missions suivantes :

▣ *Éducation et jeunesse*

Le montant des subventions relatives à cette mission s'élève à 2,064 millions d'euros et concerne essentiellement les subventions versées à la Région pour les travaux dans les cités mixtes dans le cadre du Plan ambition collèges (1,345 millions d'euros) et l'acquisition des premiers équipements dans les collèges (0,648 millions d'euros).

▣ *Accueil de la petite enfance*

Le plan consacré à la petite enfance et à la parentalité se traduit par des inscriptions budgétaires importantes en investissement, permettant d'apporter un soutien financier renouvelé avec deux objectifs stratégiques principaux :

- la création de nouvelles places d'accueil ;
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des parents.

Ainsi, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, un budget de 0,690 million d'euros est destiné en 2016 au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, en ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités, sur la base d'un objectif de 400 nouvelles places d'accueil par an.

Des crédits sont aussi prévus pour soutenir le développement :

- des lieux uniques d'inscription et/ou d'information des familles sur les modes d'accueil, à hauteur de 0,015 million d'euros;
- des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à hauteur de 0,090 million d'euros.

Par ailleurs, un budget de 0,285 million d'euros est également proposé au titre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif (FODDAC) en investissement.

▣ *Développement et attractivité du territoire*

Représentant 28 % des subventions versées, ce budget s'élève à 8,780 millions d'euros consacrés :

- aux politiques de la ville et de l'habitat (7,069 millions d'euros) intégrant notamment la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs pour 0,640 million d'euros, l'aide que le Conseil départemental apporte aux propriétaires occupants pour 1,200 million d'euros, la lutte contre l'habitat indigne pour 0,687 million d'euros, les subventions aux communes et aux associations au titre de la réhabilitation des quartiers anciens pour 1,242 million d'euros, le soutien départemental à l'Office Public de l'Habitat 93 pour 3,3 millions d'euros ;
- à l'aménagement dans le cadre de projets urbains soutenus par le Département

(0,586 millions d'euros) dont 0,360 million d'euros au titre de la construction d'une infrastructure très haut débit (DEBITEX) pour lutter contre la fracture numérique sur 14 communes du Département non couvertes par le réseau SIPPEREC, et 0,206 million d'euros dans le cadre de la réalisation des espaces publics du projet universitaire et urbain (PUU) de Villetaneuse ;

- au développement économique et à la promotion du territoire (0,975 millions d'euros) dont 0,800 million d'euros en direction des projets initiés dans le cadre des pôles de compétitivité, et 0,120 million d'euros au titre du « fonds d'amorçage » (avances remboursables). Ces dépenses permettent de financer les porteurs de projets et créateurs d'entreprises innovants hébergés au sein des incubateurs et pépinières d'entreprises de la Seine-Saint-Denis, en lien avec le dispositif régional.

▫ Réseau routier et mobilité durable

Les subventions afférentes au réseau routier et à la mobilité durable sont prévues à hauteur de 8,990 millions d'euros. Elles représentent 29 % des subventions d'équipement prévues, dont :

- 6,308 millions d'euros sont liés à l'amélioration et au développement des réseaux de transports en commun en forte progression (principalement en raison de la montée en charge des opérations liées au prolongement de la ligne 11, de la ligne 12 et de la ligne 14),
- 1,5 million d'euros sont consacrés à la poursuite de la RD 28 prolongée Est dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Réseau Ferré de France pour le franchissement des voies ferrées,
- 1,181 million d'euros est destiné aux subventions liées aux tramways (T 1, T 8, Tzen et insertion urbaine RN3).

▫ Finances

La participation du Département aux travaux effectués dans les casernes des brigades des sapeurs-pompiers de Paris s'élève à 1,817 million d'euros. Il est également prévu une subvention d'équipement de 1,900 million d'euros à destination d'Elogie.

▫ Autonomie

Les subventions, pour un volume total de 0,543 million d'euros, sont attribuées essentiellement au titre du soutien à la création et à l'humanisation d'établissements d'hébergement.

▫ Culture, patrimoine et archives

Le soutien apporté par le Département notamment à la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements culturels des communes et des organismes œuvrant en ce domaine, représente 0,753 million d'euros dont 0,655 million d'euros pour la rénovation de la MC 93 à Bobigny.

▫ Sports et loisirs

Les subventions prévues dans ce domaine s'élèvent à 3,301 millions d'euros en 2016, en progression de 11,0 % par rapport au BP 2015, dont 2,021 millions d'euros pour le plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES) et 0,700 million d'euros pour le soutien des projets d'équipements en conformité avec les prescriptions du Schéma de cohérence

territoriale des équipements sportifs (SCOTES), dans le cadre du volet « coopération territoriale » de ce schéma. Seront ainsi notamment engagées dans ce cadre la rénovation du gymnase Pablo Neruda à Gagny ainsi que la mise en pelouse synthétique du terrain de football du parc des Guilands.

▫ *Ecologie urbaine*

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, il est proposé l'inscription d'une subvention de 0,904 million d'euros afin de participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement notamment le long de l'ex RN3.

1.1.3. Les acquisitions

Les crédits proposés s'élèvent à 19,963 millions d'euros et représentent 9 % des dépenses d'équipement brut.

Ils se composent essentiellement :

- des acquisitions foncières pour 6,745 millions d'euros, essentiellement dans le domaine des infrastructures de tramway et de bus à haut niveau de service;
- des acquisitions de matériel, d'outillage et de mobilier pour 3,506 millions d'euros;
- des acquisitions de matériel informatique qui représentent 4,823 millions d'euros, dont 3,730 millions d'euros consacrés aux équipements informatiques dans les collèges;
- des acquisitions de véhicules à hauteur de 0,730 million d'euros;
- des acquisitions de logiciels pour 3,895 millions d'euros.

1.1.4. Les travaux

Ces dépenses s'élèvent à 149,639 millions d'euros, en progression de 19,3 % par rapport au BP 2015 (125,477 millions d'euros). La participation totale du Département aux contrats de partenariat pour les collèges représente 15,691 millions d'euros.

Les travaux représentent 68 % des dépenses d'équipement brut.

Les propositions budgétaires s'inscrivent dans la mise en œuvre de nos priorités structurantes pour l'avenir de notre territoire et de sa population et sont affectées aux principaux domaines suivants :

- les travaux en faveur de l'éducation et de la jeunesse s'élèvent à 76,629 millions d'euros, dont 37,379 millions pour les constructions/reconstructions, 27,712 millions d'euros pour des travaux de modernisation et de grosses réparations au titre du Plan ambition collège et 1,573 millions d'euros pour les travaux de câblage et de déploiement du très haut débit;
- les travaux liés au réseau routier et à la mobilité durable pour un montant de 40,666 millions d'euros, avec la poursuite du développement des infrastructures de transports en commun en site propre (17,666 millions d'euros), des travaux engagés dans le cadre du développement et de la modernisation du réseau de voirie départementale (6,9 millions d'euros), ainsi que les travaux de mise en sécurité du

réseau (11,663 millions d'euros);

- les travaux réalisés dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité pour un montant de 7,350 millions d'euros en 2016, dont 4,750 millions d'euros pour l'amélioration des performances en matière de consommation énergétique, d'accessibilité et de conditions de travail dans six crèches départementales, et 2,350 millions d'euros au titre des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les crèches et circonscriptions ASE /PMI.

1.2. La dette départementale

Les dépenses relatives à la dette s'élèvent à 115,850 millions d'euros pour le budget principal. Il convient d'y ajouter 8,541 millions d'euros au titre des contrats de partenariat, ce qui représente un total de 124,391 millions d'euros, soit 37 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Sur la dette, il convient de neutraliser les 54 millions d'euros inscrit dans une logique de refinancement. Le remboursement en capital s'élève donc à 70,391 millions d'euros, y compris les loyers des contrats de partenariat.

Elles sont composées principalement:

- du remboursement en capital des emprunts souscrits par notre collectivité pour 61,050 millions d'euros, contre 65,878 millions d'euros prévus en 2015. Cette diminution de l'annuité en capital a été permise par les renégociations opérées avec plusieurs banques dans le cadre des contentieux liés aux emprunts toxiques,
- un montant de 54 millions d'euros consacré au refinancement de la dette, pour mener à bien une opération de réaménagement et profiter des taux d'intérêts historiquement bas afin de diminuer les frais financiers futurs,
- des loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges d'un montant de 8,541 millions d'euros,
- du paiement de subventions en annuités au profit de l'office départemental HLM, conformément aux engagements passés, à hauteur de 0,8 million d'euros.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette du budget principal s'élève à 1 238,911 millions d'euros, auxquels s'ajoutent une dette de 31,897 millions d'euros au titre du budget annexe de l'assainissement et 236,825 millions d'euros au titre des contrats de partenariat public-privé. Tous budgets confondus, l'encours de la dette s'élève à 1 507,633 millions d'euros.

Un recours à l'emprunt d'un niveau inférieur à celui du remboursement en capital de la dette permet à la collectivité de rentrer dans une logique vertueuse de désendettement.

2. Les recettes d'investissement

Recettes hors refinancement de la dette (tous budgets confondus)

(en millions d'euros)	BP 2015	BP 2016	% évol 2016/2015
FCTVA	40,000	23,322	-41,70%
Emprunts	89,491	60,014	-32,94%
<i>dont budget principal</i>	<i>83,267</i>	<i>56,191</i>	<i>-32,52%</i>

Autofinancement brut	115,302	159,510	38,34%
<i>dont budget principal</i>	92,809	136,137	46,68%
Autres recettes	68,452	84,384	23,27%
TOTAL	313,245	327,230	4,46%

Les recettes d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont principalement financées, outre les subventions spécifiques (49,357 millions d'euros), les dotations (31,352 millions d'euros y compris la dotation départementale d'équipement des collèges à hauteur de 8,03 millions d'euros) et le produit des cessions (8,051 millions d'euros), par :

- une épargne brute de 136,137 millions d'euros, dont **90,412 millions d'euros concernent l'autofinancement volontaire** destiné à financer la section d'investissement, un niveau en forte hausse nous permettant d'investir plus sans nous endetter ;
- un emprunt d'équilibre de 56,191 millions d'euros, contre 83,267 millions d'euros prévus en 2015.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- D'ADOPTER le budget primitif 2016.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 10 mars 2016

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016 - VOTE DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2016 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 août 1926 autorisant les Départements à établir des taxes départementales,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu la loi de finances pour 2016 n° 2015-1785 du 29 décembre 2015,

Vu les orientations budgétaires présentées le 14 janvier 2016 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Les commissions consultées,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2016 qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 2.411.559.325,38 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 2.215.771.546,08 € en dépenses et en recettes, en mouvements réels.

Section d'investissement

- 402.025.177,81 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,



□ 382.946.144,30 € en dépenses et 223.436.432,02 € en recettes, en mouvements réels.

Section de fonctionnement

- 2.009.534.147,57 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 1.832.825.401,78 € en dépenses et 1.992.335.114,06 € en recettes, en mouvements réels.

- ADOPTE le budget principal, ainsi que le budget annexe suivant :

Budget principal

Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 352.006.077,81 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 336.927.044,30 € en dépenses et 200.790.389,02 € en recettes.

Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 1.954.720.729,57 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 1.805.385.040,78 € en dépenses et 1.941.521.696,06 € en recettes.

Budget annexe d'assainissement

Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 50.019.100,00 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 46.019.100,00 € en dépenses et 22.646.043,00 € en recettes.

Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 54.813.418,00 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 27.440.361,00 € en dépenses et 50.813.418,00 € en recettes.

- FIXE à 1.000.000 € le montant de la contribution versée au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales ;

- ABONDE de 2.854.000,00 €, la provision pour risques et charges constituée en 2011, et destinée à couvrir les risques contentieux afférents aux échéances d'intérêts des contrats de prêts et de swaps qui ne seront pas acquittées durant la période des instances concernées ;

- DECIDE de la reprise de la provision pour risques et charges de 24.000.000,00 €, constituée en 2015 pour répondre à la réduction pluriannuelle des ressources de la Dotation Globale de Fonctionnement ;

- DECIDE de la reprise de la provision pour risques et charges de 24.870.480,88 € constituée en 2015 pour assumer la charge du RSA ;

- CREE une provision de 3.973.000,00 €, destinée à faire face aux risques contentieux ;

- DECIDE conformément à l'article L313-8 du Code de l'Action sociale et des familles, de fixer à 0,60 %, (hors reprise de résultat) pour l'année 2016, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

- DECIDE conformément à l'article L313-8 du Code de l'Action sociale et des familles, de fixer à 0,60 %, (hors reprise de résultat) pour l'année 2016, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées ;

- DECIDE conformément à l'article L313-8 du Code de l'Action sociale et des familles, de fixer à 0,5 %, (hors reprise de résultat) pour l'année 2016, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services associatifs d'accompagnement et d'accueil habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance et tarifés par le Département de la Seine-Saint-Denis et de fixer à 0 % l'objectif annuel d'évolution des dépenses des associations de prévention spécialisée et des dépenses de l'Établissement public dénommé Centre Départemental Enfance Famille (CDEF) ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1 ;

- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2 et n° 3 ;

- MODIFIE les autorisations d'engagement votées antérieurement, mentionnées dans le tableau n°4 .

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Nouvelles autorisations de programme (en euros)

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses - BP 2016	Montant AP recettes - BP 2016
2016	Autonomie	Personnes âgées	Convention CNSA III	190 000,00	
2016	Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Sport et loisirs	Subvention d'investissement Syndicat Interdépartemental de Gestion des Parcs des Sports (SIGPS) Etudes Plan piscine (Piscine Pierrefitte)	500 000,00 1 000 000,00	
2016	Développement et attractivité des territoires	Politique de la ville et habitat	Renov Habitat	1 000 000,00	
2016	Ecologie urbaine	Assainissement	Réhabilitations pour projets de transports SGP	50 000 000,00	50 000 000,00
		Biodiversité et nature en ville	Etudes Biodiversité	350 000,00	500 000,00
			Amélioration des parcs	2 500 000,00	300 000,00
			TLN VALBON	300 000,00	200 000,00
			Dispositif Informationnel	200 000,00	81 000,00
			Moyens de transports et de surveillance	81 000,00	200 000,00
			Acquisition de matériels	200 000,00	850 000,00
			Crèches espaces extérieurs	850 000,00	140 000,00
	PMI Espaces extérieurs	140 000,00	400 000,00		
		Plantations	400 000,00		
2016	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	TMGR Cités Mixtes Région Subventions TMGR Programmes 2016 Plan numérique national	1 500 000,00 35 000 000,00	1 712 850,00
2016	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	Subvention d'équipement crèches non départementales	2 250 000,00	
		Protection maternelle et infantile, planification familiale	Subvention d'équipement PMI	80 000,00	

Nouvelles autorisations de programme (en euros)

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses - BP 2016	Montant AP recettes - BP 2016
2016	Réseau routier et mobilité durable	Mobilité durable	Travaux Ligne 11	64 000 000,00	
		PDU et infrastructures de transports en commun	Mise aux normes UFR 2016	2 000 000,00	1 000 000,00
			Points Dur Bus 2016	2 500 000,00	1 000 000,00
			Aménagements d'accès TC à la gare du Raincy	350 000,00	200 000,00
2016	Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	Moyens Communs et Fonciers	500 000,00	
			Grosses réparations de Voirie, Ouvrage d'art, STL	9 000 000,00	
			Eclairage Public	1 000 000,00	
			Sécurité routière 2016	3 000 000,00	1 500 000,00
			Etudes et travaux de requalification 2016/2017	3 500 000,00	1 500 000,00
			Etudes Ex-RN2	500 000,00	
			Jalonnement		28 000,00
2016	Supports internes	Bâtiments départementaux	TMGR CDDPS	20 000,00	
			TMGR DADJ	50 000,00	
			TMGR SITES CENTRAUX	400 000,00	
			PPPI Sécurité sites départementaux	1 500 000,00	
			Aménagement hall d'accueil Préfecture / Hôtel du Département		456 000,00
		Systèmes d'information	Maintien en condition opérationnelle serveurs & stockage	450 000,00	
			Modernisation du socle régalien IODAS GDA SIRH	145 000,00	
			Moyens d'impression	300 000,00	
			Matériels informatiques	892 500,00	
			Securisation du Système d'Information	534 000,00	
	Maintien en condition opérationnelle des infrastructures de communication	92 500,00			
	Maintien en condition opérationnelle du coeur de réseau	80 000,00			
TOTAL				187 355 000,00	58 196 850,00

Ajustements d'autorisations de programme

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016
2013	Autonomie	Personnes âgées	Humanisation et mise aux normes des équipements PA	1 530 000,00	1 490 600,70	-39 399,30
2012	Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Sport et loisirs	Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs (PRES)	12 327 100,75	11 692 437,64	-634 663,11
2015			Mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) - Convention de coopération territoriale	6 000 000,00	7 500 000,00	1 500 000,00
2013	Culture, patrimoine, archives	Archives	Numérisation des archives	193 353,00	211 353,00	18 000,00
2009	Développement et attractivité des territoires	Aménagement	Réseau THB Débitex	4 970 000,00	5 376 000,00	406 000,00
2010		Politique de la ville et habitat	ACGPO	1 765 581,76	1 350 000,00	-415 581,76
2011				1 399 814,61	1 050 000,00	-349 814,61
2012				2 300 000,00	1 762 186,89	-537 813,11
2015				700 000,00	437 332,57	-262 667,43
2008	Ecologie urbaine	Assainissement	Bassin Rouaillier Livry Gargan	27 000 000,00	31 000 000,00	4 000 000,00
2014			Divers Tram	22 675 000,00	41 750 000,00	19 075 000,00
2014		Biodiversité et nature en ville	Etudes Biodiversité	350 000,00	319 087,40	-30 912,60
2014			Etudes développement des parcs	395 000,00	232 807,05	-162 192,95
2015			Etudes dév parcs	500 000,00	503 000,00	3 000,00
2013			Amélioration des parcs	2 700 000,00	2 659 291,07	-40 708,93
2014			Moyens transports et surveillance	80 000,00	20 500,00	-59 500,00
2015			Acquisition matériel	200 000,00	201 500,00	1 500,00
2013			Rénovation parc de la Bergère	299 000,00	699 000,00	400 000,00

Tableau n°2

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016		
2014	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Crèches espaces extérieurs	400 000,00	137 000,00	-263 000,00		
2015		Qualité de l'environnement urbain	Actualisation Plan Climat	100 000,00	150 000,00	50 000,00		
2014	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Remise à niveau du matériel et mobilier scolaire	1 000 000,00	987 547,00	-12 453,00		
2008			Jean Jaurès Saint-Ouen Rénovation	21 530 000,00	21 580 844,00	50 844,00		
2011			Premiers équipements de J lurçat, J Prévert et P Ronsard	1 218 499,78	1 230 952,78	12 453,00		
2014			Gymnase Maurice Thorez Stains	5 800 000,00	5 749 156,00	-50 844,00		
2013			Gymnase Saint-Denis - Saint Ouen	8 700 000,00	7 800 000,00	-900 000,00		
2012			Acquisitions foncières	5 426 690,06	8 149 863,05	2 723 172,99		
2015			Etudes PEI 2	4 000 000,00	7 100 000,00	3 100 000,00		
2001			Construction des Collèges	54 734 417,33	54 484 417,33	-250 000,00		
2008			Daurat Le Bourget reconstruction	28 000 000,00	29 500 000,00	1 500 000,00		
2013			TMGR Programme 2013	18 000 000,00	17 999 919,88	-80,12		
2014			TMGR Programme 2014	17 100 000,00	17 099 545,20	-454,80		
2009			Environnement Numérique de Travail / collèges	4 100 000,00	4 200 000,00	100 000,00		
2010			Raccordement très haut débit	7 900 000,00	9 137 900,34	1 237 900,34		
2013			Acquisition-cablage-études-petit matériel	13 875 874,00	15 077 792,36	1 201 918,36		
2015			Acquisition de Matériel Informatique PEI	8 000 000,00	7 000 000,00	-1 000 000,00		
2015			Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	Subvention d'équipement en crèches non départementales	2 282 000,00	1 200 000,00	-1 082 000,00
2013					FODDAC Invest Appels à projets	299 800,00	281 533,32	-18 266,68
2015	Protection maternelle et infantile, planification familiale	Subv équipement PMI		86 200,00	101 600,00	15 400,00		
2014		Subv informatisation PMI		30 800,00	38 043,77	7 243,77		
2015		Subv construction PMI		685 000,00	611 952,00	-73 048,00		

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016
2007	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Aménagement piste cyclable - Chemin des Parcs	11 030 000,00	609 665,53	-10 420 334,47
2013			Etudes et aménagements - Politique cyclable	1 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
2007			Régulation des déplacements GERFAUT 2	33 500 000,00	37 500 000,00	4 000 000,00
2014			Franchissements	1 000 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00
2014		Réseau routier	Aménagements sécuritaires 2014	2 500 000,00	2 700 000,00	200 000,00
2015			Aménagements sécuritaires 2015	2 500 000,00	2 850 000,00	350 000,00
2012	Supports internes	Bâtiments départementaux	Diagnostic performance énergétique	500 000,00	294 805,04	-205 194,96
2013			Etudes Générales	514 157,82	455 182,45	-58 975,37
2013			Relocalisation Centre Technique la Motte à Bobigny	2 152 800,00	2 419 800,00	267 000,00
2013			Diagnostocs sécurité bâtiments sociaux	130 000,00	98 176,06	-31 823,94
2014			Travaux de reconstruction garage départemental	650 000,00	4 118 000,00	3 468 000,00
2011			Rénovation lourde immeuble Picasso	2 200 000,00	2 199 921,72	-78,28
2015			RL relogement des CDDPS	1 000 000,00	1 660 000,00	660 000,00
2014			TMGR DVD	41 700,00	38 988,46	-2 711,54
2013			TMGR Crèches	930 000,00	924 680,75	-5 319,25
2013			Travaux suite conseil d'établissement	50 000,00	37 686,53	-12 313,47
2012			TMGR Cités administratives Système de télésurveillance	360 000,00	348 950,29	-11 049,71
2014			TMGR DNPB	200 000,00	172 976,43	-27 023,57
2012			Stephenson Villemonble RL CSS	1 000 000,00	343 292,40	-656 707,60
2012			ASE RL Relogement ASE Blanc Mesnil	450 000,00	250 000,00	-200 000,00
2014			TMGR Sport	150 000,00	133 202,24	-16 797,76
2015			Rénovation lourde Crèches PPEP 2015-2020	10 500 000,00	12 200 000,00	1 700 000,00
2014			Relogement PMI Lindet de Clichy S/Bois PPI 2015-2020	350 000,00	400 000,00	50 000,00

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016
2009	Supports internes	Bâtiments départementaux	Locaux administratifs direction archives	2 347 639,63	2 302 738,65	-44 900,98
2013		Systèmes d'information	Maintien en Condition Opérationnelle des infrastructures du Système d'Information*	5 274 810,97	5 206 590,39	-68 220,58
2010			Très Haut Débit (THD) Sites départementaux déconcentrés	7 514 250,92	8 406 050,18	891 799,26
2013			Téléphonie par Internet	2 298 272,44	2 268 272,44	-30 000,00
2005			Plan d'Evolution des Systèmes d'Information Gestion Financière & Budgétaire	1 239 051,13	1 414 253,15	175 202,02
2013			Evolution outil social	1 491 892,62	1 817 937,66	326 045,04
2013			RSA	340 000,00	389 670,92	49 670,92
2014			Mission Usages Numériques	1 070 000,00	2 180 000,00	1 110 000,00
TOTAL				382 938 706,82	416 114 004,64	33 175 297,82

Ajustements d'autorisations de programme

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP recettes au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE l'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2016
2011	Ecologie urbaine	Assainissement	Bassin Aubervilliers	6 988 672,00	6 724 029,03	-264 642,97
2014			Réhabilitation Cossoneau, Pambrun, Gambetta Noisy le Grand	539 639,00	959 278,00	419 639,00
2015			Subv opérations de transport	823 393,00	7 865 932,00	7 042 539,00
2012		Biodiversité et nature en ville	Etudes générales biodiversité	237 663,50	277 923,75	40 260,25
2012			Chemin des parcs Etudes	90 000,00	79 000,00	-11 000,00
2012			Etudes développement des parcs	210 960,00	169 150,00	-41 810,00
2012			Lac des Oiseaux - Subv Région	1 257 932,72	1 218 861,93	-39 070,79
2013			Rénovation parc de la Bergère	100 000,00	300 000,00	200 000,00
2013			Abords Maison Jean Moulin Parc JMG	300 416,22	300 000,00	-416,22

Tableau n°2

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP recettes au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE l'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2016
2013	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Mise aux normes UFR	1 000 000,00	1 192 500,00	192 500,00
2010			TCSP Insertion Urbaine RN 3 - Travaux	4 600 000,00	6 000 000,00	1 400 000,00
2013		Réseau routier	Etudes et Travaux de requalification 2013/2014	1 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
2012	Supports internes	Bâtiments départementaux	Diagnostic pour performance énergétique	250 000,00	125 000,00	-125 000,00
2013			Travaux Centre Technique la Motte à Bobigny	2 152 800,00	2 072 500,00	-80 300,00
2013			Etudes generales	73 000,00	43 000,00	-30 000,00
2013			Déplacement des locaux DEA Subv Région STIF	16 666 200,00	16 000 000,00	-666 200,00
2012			TMGR Cités administratives Préfecture	832 267,00	381 644,00	-450 623,00
2015			TMGR Travaux Préfecture	739 000,00	1 190 750,00	451 750,00
TOTAL				37 861 943,44	46 899 568,71	9 037 625,27

Soldes d'autorisations de programme

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016
2007	Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Sport et loisirs	Programme de rénovation urbaine (PRU) Réaménagement parking La Motte Bobigny	1 365 051,33	1 345 051,33	-20 000,00
2008			PRU2 Terrains synthétiques La Motte	2 419 531,60	1 791 283,04	-628 248,56
2015			Pôle Sport Handicap	1 150 000,00	0,00	-1 150 000,00
2015			Aide à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Plan départemental savoir nager	150 000,00	0,00	-150 000,00
2013	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Etudes générales Biodiversité	350 000,00	312 295,10	-37 704,90
2012			Etudes dév des parcs	300 000,00	249 453,24	-50 546,76
2011			TGR Lac des Oiseaux (parc G. Valbon) La Courneuve	3 039 985,99	3 039 974,74	-11,25
2013			Moyens transports et surveillances	25 000,00	22 176,00	-2 824,00
2014			Dispositif informationnel	250 000,00	149 737,81	-100 262,19
2013			Acquisition de matériel	250 000,00	141 262,76	-108 737,24
2014			Acquisition de matériel	250 000,00	167 365,29	-82 634,71
2009			Courneuve Entrée Stains (DUCO)	1 574 000,00	1 573 806,17	-193,83
2013			Abords Maison Jean Moulin Parc JMG	600 000,00	599 590,81	-409,19
2014			PMI espaces extérieurs	100 000,00	89 899,47	-10 100,53
2013			Plantations	600 000,00	392 480,89	-207 519,11
2014			Plantations	400 000,00	179 769,93	-220 230,07
2012			Enfance et famille	Protection maternelle et infantile, planification familiale	Subv construction PMI	45 000,00
2014	Subv construction PMI	46 000,00			0,00	-46 000,00
2010	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Mise aux normes UFR	2 050 000,00	1 793 273,45	-256 726,55
2012			Mise aux normes UFR	2 500 000,00	1 846 487,70	-653 512,30

Tableau n°3

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016		
2007	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Plan de déplacement urbain	4 200 000,00	3 298 370,64	-901 629,36		
2011			Comité de Pôle 8 mai 1945 à la Courneuve - Travaux	7 000 000,00	6 016 790,04	-983 209,96		
2010		Réseau routier	Moyens communs	640 023,32	577 655,06	-62 368,26		
2013			Moyens communs	250 000,00	187 800,39	-62 199,61		
2013			Jalonnement	200 000,00	192 352,35	-7 647,65		
2009			Sécurité routière	4 808 385,98	4 804 109,22	-4 276,76		
2009			Etudes et Travaux de Franchissements	387 146,63	255 145,75	-132 000,88		
2004			Requalification urbaine	16 037 836,02	16 037 006,10	-829,92		
2009			Requalification urbaine des rues	3 754 599,03	3 666 073,22	-88 525,81		
2009			Etude et Travaux RD40 Bobigny	821 354,08	813 181,81	-8 172,27		
2012			Etudes de circulation - CDT	1 000 000,00	877 503,09	-122 496,91		
2013			Supports internes	Bâtiments départementaux	TMGR CDDPS	170 000,00	112 779,12	-57 220,88
2014					TMGR Logements crèches	45 500,00	31 721,86	-13 778,14
2014	TMGR Crèches	750 000,00			682 263,35	-67 736,65		
2014	Travaux suite conseil d'établissement	35 000,00			14 166,46	-20 833,54		
2014	TMGR Bourse du Travail	100 000,00			99 653,33	-346,67		
2014	TMGR Bâts DADJ	50 000,00			6 584,31	-43 415,69		
2012	TMGR Cités administratives Préfecture	1 013 982,33			977 955,19	-36 027,14		
2012	TMGR DNPB	200 000,00			189 115,20	-10 884,80		
2013	TMGR Bâtiments Administratifs	555 000,00			492 987,88	-62 012,12		
2013	TMGR DNPB	200 000,00			199 959,80	-40,20		
2013	Relevés des établissements DI (schéma directeur)	300 000,00			238 002,00	-61 998,00		
2013	Divers tvx Colombe Salle des machines E2	53 000,00			52 600,22	-399,78		
2014	Tx mise en conformité suite à SDE (Grenelle 2)	1 500 000,00			157 696,74	-1 342 303,26		
2014	TMGR Cités Administratives	108 125,65			26 447,76	-81 677,89		

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016
2014	Supports internes	Bâtiments départementaux	RL CSS Sevran	550 000,00	547 393,52	-2 606,48
2007			Rénovation lourde Galieni noisy le sec ASE	1 637 887,62	1 560 427,82	-77 459,80
2014			Relogement de la circonscription ASE Neuilly S/	250 000,00	231 148,49	-18 851,51
2012			TMGR ASE	258 041,86	249 049,31	-8 992,55
2013			TMGR ASE	187 320,36	181 320,36	-6 000,00
2014			TMGR ASE	128 884,00	123 986,55	-4 897,45
2013			TMGR Sport	69 784,82	67 504,85	-2 279,97
2014			Centre culturel (debergue) à Montreuil	120 000,00	72 898,90	-47 101,10
2013			TMGR PMI	320 037,42	306 496,91	-13 540,51
2014			TMGR PMI	239 278,91	218 135,65	-21 143,26
2007			Rénovations lourdes PMI	1 768 125,29	1 722 663,94	-45 461,35
2011			RL Les Aulnes Villetaneuse	400 000,00	0,00	-400 000,00
2014			TMGR Archives Départementales	50 000,00	44 532,56	-5 467,44
2014			Systèmes d'information	Moyens d'impression	320 000,00	318 496,72
2014		Matériel informatique		882 700,00	700 080,28	-182 619,72
TOTAL				68 826 582,24	60 045 964,48	-8 780 617,76

Soldes d'autorisations de programme

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP recettes au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2016
2010	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Etudes et Tx Aménag Eclair. Piste du canal de l'Ourcq	1 575 000,00	849 871,91	-725 128,09
2014			PACT 1	100 000,00	0,00	-100 000,00
2012	Supports internes	Bâtiments départementaux	TMGR Cités administratives Trésorerie	290 000,00	0,00	-290 000,00
TOTAL				1 965 000,00	849 871,91	-1 115 128,09

Soldes d'autorisations d'engagement

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AE dépenses au 31/12/2015	MONTANT ACTUALISE DE L'AE dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2016
2007	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	FODDAC soutien en fonctionnement	580 304,50	569 562,75	-10 741,75
			FODDAC soutien aux transferts crèche Stains	2 080 013,09	2 060 516,10	-19 496,99
2010	Finances	Stratégie budgétaire et financière	Prestation expertise et conseils organismes	359 542,25	285 922,25	-73 620,00
2010	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	FODDAC soutien aux transferts La Regale Bondy	3 627 579,31	3 627 579,31	0,00
2012			FODDAC appel à projets	535 000,00	535 000,00	0,00
2012	Autonomie	Personnes âgées	Convention CNSA II - struct. aide à domicile	1 791 900,00	1 252 557,35	-539 342,65
2013	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	FODDAC fonctionnement appels à projets	299 400,00	266 920,00	-32 480,00
2014			FODDAC fonctionnement appels à projets	300 000,00	300 000,00	0,00
2016	Autonomie	Personnes âgées	Convention CNSA III - struct. aide à domicile	0,00	1 204 000,00	1 204 000,00
2010	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	FODDAC soutien en fonctionnement	812 568,00	504 409,50	-308 158,50
TOTAL				10 386 307,15	10 606 467,26	220 160,11

Délibération n° du 10 mars 2016

MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS, STRUCTURES ET SERVICES D'ACCUEIL NON DEPARTEMENTAUX

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°4-6 du 11 décembre 2007 relative aux aides départementales en faveur des modes d'accueil de la petite enfance,

Vu la délibération du Conseil général n°2008-VI-31 du 5 juin 2008 relative au plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n°9-5 du 19 décembre 2013 relative aux modes d'accueil de la petite enfance – subventions de fonctionnement aux établissements, structures et services d'accueil non départementaux,

Vu le budget départemental,

Considérant que le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes,

Considérant que le Département peut attribuer, dans un but d'intérêt général, des subventions aux gestionnaires d'établissements, structures et services d'accueil de la petite enfance en vue de financer leurs charges et frais de fonctionnement,

Considérant qu'il y a lieu, pour attribuer ces subventions, de prendre en considération les modalités de fonctionnement, de gestion et de financement de ces établissements, structures et services d'accueil de la petite enfance,

Considérant que les solutions de modes de garde proposées par des coopératives ou des associations ou des entreprises solidaires d'utilité sociale s'inscrivent dans une volonté de



répondre à un service aux habitants de la Seine-Saint-Denis, favorisant la mixité sociale proposant des solutions de garde principalement à des publics en insertion dans un but d'intérêt général,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré

- DECIDE, du fait de leur organisation et des missions d'intérêt social qu'ils assurent, d'accorder une subvention de fonctionnement aux gestionnaires d'établissements, structures et services d'accueil de la petite enfance relevant de l'économie sociale et solidaire qu'elles soient de nature associative ou coopérative ou disposant de l'agrément délivré par l'État reconnaissant la qualité d'entreprise sociale d'utilité sociale, défini par le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 en application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 ;

- DECIDE, compte tenu de leurs modalités de fonctionnement, de gestion et de financement, d'accorder une subvention de fonctionnement aux gestionnaires d'établissements, structures et services d'accueil de la petite enfance dont les recettes proviennent exclusivement d'une ou plusieurs des recettes suivantes :

- * des participations familiales conformément aux barèmes fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

- * des financements versés par la Caisse d'Allocations Familiales : prestation de service unique (PSU), prestation de service enfance jeunesse,

- * de dons,

- * de fonds publics uniquement sous la forme de subventions ou rémunérations et non de crédits de fonctionnement au titre d'un mode de gestion en régie directe (et pour tenir compte du reste à charge dépendant de financements moins pérennes et moins stables),

- DECIDE, pour ces établissements, structures et services, de fixer :

- * à 10 € par jour et par place effectivement occupée le montant de la subvention de fonctionnement allouée aux accueils collectifs et multi-accueils collectifs,

- * à 6 € par jour et par place effectivement occupée le montant de la subvention de fonctionnement allouée aux accueils familiaux,

- DECIDE que la délibération n° 9-5 du 19 décembre 2013 de la Commission permanente du Conseil général est abrogée ;

- PRECISE que ces mesures entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

- PRECISE que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont prévus au budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un
délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*